COMPTES RENDUS HEBDOMADAIRES DES SÉANCES
DE

L'ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

PRÉSENTÉS

PAR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME QUARANTE-TROISIÈME

ANNÉE 1957

N° 7. — Séances des 27 Mars et 3 Avril 1957

PARIS

ACADÉMIE D'AGRICULTURE DE FRANCE

18, RUE DE BELLECHASSE, 18

(7e Arrt) — Invalides : 10-37

SMITHSONIAN ZOOLOGICAL LIBRARY
27 MAY 1957

La Bibliothèque de l'Académie d'Agriculture est ouverte tous les jours, de 14 heures à 17 heures, sauf le samedi. Le Bibliothécaire se tient à la disposition des lecteurs et chercheurs autorisés qui devront se présenter à lui pour y avoir accès.

L'Académie d'Agriculture de France

Son rôle, ses travaux

L'Académie d'Agriculture de France, instituée sous Louis XV, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 23 août 1878 de M. le Président de la République Française.

Elle s'honore d'avoir, dans le passé, compté dans son sein, à coté des praticiens les plus éminents de l'agriculture française, de grands savants comme Pasteur, Boussingault, Dumas, Chevreul, Deherain, Schlœsing, de Vilmorin, Dechambre, de Candolle, Mathieu de Dombasle, Hickel, Bouvier et tant d'autres aujourd'hui disparus.

Elle a pour mission d'étudier les questions se rattachant à la production agricole ainsi qu'à l'économie rurale et d'éclairer le Gouvernement sur tout ce qui intéresse le progrès et le développement de l'agriculture.

Il n'est pas de problèmes concernant l'agriculture qu'elle n'ait, à l'heure actuelle, abordés; même aux heures les plus sombres de notre histoire son activité ne s'est jamais ralentie.

***

Les questions de technique agricole (agriculture, art vétérinaire, zootechnie, sylviculture, génie rural, chimie, histoire naturelle, entomologie, etc.), ainsi que les problèmes de politique générale agricole et d'économie rurale sont, au cours de séances hebdomadaires publiques, exposés par ses membres les plus qualifiés.

L'Académie ne se borne pas à des études théoriques. Elle a, dans le domaine forestier d'Harcourt (Eure) qui lui a été légué par un de ses membres, poursuivi depuis un siècle l'acclimatation ainsi que l'étude de nombreuses essences forestières métropolitaines, européennes ou exotiques.

Par l'abondance et la variété des sujets traités, par l'objectivité et le sens des réalités qui président aux discussions, les travaux de l'Académie constituent une documentation unique en matière agricole et une mise au point permanente de toutes les questions intéressant l'économie rurale.

(Suite page III)

SÉANCE DU 27 MARS 1957

Présidence de M. Tony BALLU

COMMUNICATIONS RELATIVES A LA CAMPAGNE AGRICOLE

PRÉSENTATION

M. le Président. — Le programme des communications relatives à la dernière campagne agricole doit comprendre cette année un exposé relatif aux productions agricoles des départements d'Outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion).

Pour cet exposé, le Bureau de l'Académie a fait appel à un fonctionnaire très distingué du Ministère de l'Agriculture qui, depuis une série d'années, s'occupe spécialement des départements d'Outre-mer, qui y a fait plusieurs missions et qui possède à l'égard de ces agricultures spéciales une compétence très étendue.

Je suis heureux de vous présenter M. Léon-Durand; je le remercie de son aimable concours et je l'invite à prendre la parole.

XII. — LES PRODUCTIONS AGRICOLES DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

M. Léon-Durand. — Le Bureau de l'Académie m'ayant fait le grand honneur de me demander de présenter une communication sur l'agriculture dans les départements d'Outre-mer, je vais essayer dans la mesure de mes modestes moyens de vous intéresser pendant quelques instants aux problèmes agricoles qui se posent dans ces terres lointaines.

Lointaines, car si l'on regarde une carte on constate que ces quatre très anciennes possessions françaises, les plus anciennes de nos possessions puisqu'elles remontent à plus de trois siècles, devenues départements par la loi du 19 mars 1946, sont en effet distantes de plus de 7.000 kilomètres de la Métropole pour les Antilles et la Guyane et de 12.000 kilomètres pour la Réunion.

Mais si ces quatre nouveaux départements sont situés : la Guadeloupe et la Martinique dans la Mer des Caraïbes près l'Amérique centrale, la Guyane au Nord-Est de l'Amérique du Sud et la Réunion dans l'Océan Indien à proximité de Madagascar, donc dans l'hémisphère sud, les réformes intervenues dans leurs statuts ont eu pour conséquence de resserrer les liens affectifs et économiques qui unissaient la Métropole à ces anciennes colonies.

Si l'on excepte la Guyane dont le sous-sol a déjà révélé la présence de gisements d'or, de bauxite, d'hématite, de tantalite, les départements d'Outre-mer ont une économie à caractère presque exclusivement agricole, les seules activités industrielles consistant en la transformation de la canne en sucre et rhum et en la mise en conserve des ananas.

Il est avéré qu'une économie uniquement agricole ne permet pas une densité de population aussi élevée que dans les pays industriels. Or,

la densité de la population des trois départements insulaires est très élevée. Elle est de :

— 278 habitants au kilomètre carré à la Guadeloupe,
— 239 habitants au kilomètre carré à la Martinique,
— 241 habitants au kilomètre carré à la Réunion,

contre 73,5 en Métropole.

D'après le dernier recensement de 1954, la population s'élève en effet à :

— 239.130 habitants à la Martinique pour 1.100 kilomètres carrés,
— 229.120 habitants à la Guadeloupe pour 1.780 kilomètres carrés,
— 279.132 habitants à la Réunion pour 2.511 kilomètres carrés.

Mais sur ces surfaces totales les superficies cultivées ne sont que d'environ :

— 40.000 hectares à la Martinique,
— 43.000 hectares à la Guadeloupe,
— 50.000 hectares à la Réunion.

On peut donc dire que chaque hectare de terre cultivée doit théoriquement dans chacun de ces trois départements insulaires permettre à quatre ou cinq personnes de vivre, c'est-à-dire leur procurer non seulement ce qui est nécessaire pour les nourrir, mais les loger, les habiller, etc.

Cette situation inquiétante s'aggrave chaque année car dans ces trois départements l'accroissement démographique y atteint plus de 3 p. 100, proportion déjà supérieure à celle de l'Algérie et qui monte régulièrement avec l'extension de la législation sociale et les mesures de lutte contre la mortalité infantile.

La situation est tout autre en Guyane qui, avec une superficie de 91.000 kilomètres carrés ce qui représente 1 /5 de la Métropole ou la surface de 20 départements, n'a qu'une population de 27.870 habitants qui s'accroît lentement et régulièrement.

Les possibilités agricoles de ce département présentent des analogies avec celles des Antilles, mais comme elles ne sont encore que très peu exploitées (la superficie cultivée n'atteint en effet qu'environ 2.800 ha.), il me paraît dès lors préférable de séparer l'étude des problèmes agricoles guyanais de celle des trois départements insulaires.

***

Situées en zone tropicale dans les deux hémisphères mais sensiblement à la même latitude (Antilles 15° Nord, Réunion 21° Sud), les trois îles bénéficient d'un climat comparable avec en principe une alternance de saisons sèches et de saisons de pluie et possèdent également deux côtes : l'une plus humide (la côte du Vent) et l'autre plus sèche (la côte Sous-le-Vent).

Ces îles qui sont, à l'exception de la Martinique, à l'abri des éruptions volcaniques sont, à des périodes heureusement espacées, éprouvées par des cyclones. Aussi, nombreux sont les producteurs qui hésitent et même se refusent à se lancer de ce fait dans des exploitations arbustives, préférant se cantonner dans des productions comme celles de la canne à sucre qui résiste incontestablement mieux à ces cataclysmes. Encore convient-il de remarquer que la fréquence des cyclones est moins élevée aux Antilles qu'à la Réunion et qu'on ne peut considérer réellement qu'en Martinique et Guadeloupe le cyclone est un empêchement majeur pour certaines cultures.

***

L'objet de ma communication étant de vous parler des productions agricoles dans les départements d'Outre-mer, je ne voudrais pas m'étendre davantage sur les conditions dans lesquelles celles-ci sont appelées à se développer. Il m'a semblé cependant utile, en préambule, d'en donner le cadre général et de souligner les impératifs auxquels ces productions sont soumises.

Examinons à présent quelles sont :

1° Les spéculations agricoles pratiquées actuellement dans les trois départements d'Outre-mer.

2° Celles qui, y ayant existé, ont disparu ou diminué, mais sont en voie de réhabilitation.

3° Celles qui peuvent y être implantées.

I. Cultures actuellement pratiquées. — La principale culture est celle de la canne. C'est sur elle et ses produits : sucre et rhum que repose pratiquement l'essentiel de la vie économique des Antilles et de la Réunion.

En Martinique. — Si l'on exclut les régions montagneuses et boisées qui avoisinent les sommets tels que la montagne Pelée et les Pitons du Carbet dans le nord ou la montagne du Vauclin dans le sud et certaines régions arides impropres à toutes cultures, la canne à sucre s'étend sur l'ensemble du territoire arable, quoique d'une façon plus dense sur la partie littorale.

Elle occupe 17.000 hectares environ soit de loin la première place devant les autres cultures d'exportation comme la banane et l'ananas qui ne couvrent respectivement que 4.500 et 700 hectares. Sa production qui était tombée considérablement pendant la guerre a eu une remontée difficile. Elle a atteint en 1955 983.000 tonnes, dont 915.000 ont été à la sucrerie et 68.000 tonnes aux distilleries, et 1.116.717 tonnes en 1956.

Il est à noter que, dans le domaine sucrier, le rendement de sucre par rapport au poids de canne travaillé qui s'est également relevé n'a pas encore atteint ses chiffres d'avant-guerre (8,97 en 1955 et 7,73 en 1956, contre 9,62 en 1939).

Il faut, d'après les planteurs et manipulateurs de canne, en rechercher les causes d'abord dans la diffusion de certaines variétés de cannes importées de la Barbade et qui seraient mal adaptées aux conditions climatiques et aux terroirs, ensuite dans l'irrégularité des saisons et enfin dans les conflits sociaux qui ont compromis l'enlèvement des récoltes et la marche normale des usines.

Production sucrière a la Martinique

Années	Cannes manipulées (en tonnes)	Sucre produit (en tonnes)	Rendement (%)
1939	706.373	67.968	9,62
1940	636.671	60.809	9,55
1941	749.955	67.689	9,02
1942	637.633	55.970	8,78
1943	347.284	23.833	6,86
1944	179.188	2.988	1,66
1945	264.137	11.062	4,18
1946	359.085	23.577	6,57
1947	374.500	22.513	6,01
1948	421.291	23.698	5,62
1949	419.656	22.704	5,41
1950	509.868	37.062	7,26
1951	750.917	49.509	6,64
1952	555.560	38.290	6,92
1953	668.068	54.298	8,16
1954	902.501	70.504	7,81
1955	916.931	82.262	8,97
1956	1.116.717	86.280	7,73

VALEUR DES PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE EN 1955

PRODUITS	QUANTITÉS (tonnes)	VALEUR (en millions de francs)	OBSERVATIONS
Sucre	82.262 t.	4.796	75.317 t. production garantie à 6.000 fr. logé FOB 6.945 t. excédents à 40.000 fr. logé FOB
Rhum exportation (1955) 60 % contingent débloqué. . . .	9.600.000 l.	1.008	105 fr. le litre à 55° nu FOB
Rhum consommation locale (1955) 210.000 A. P. . . .	4.560.000 l.	275	60 fr. le litre nu usine ou distillerie
Mélasses	10.000 l.	50	5 fr. le kg. FOB
		6.129	

En Guadeloupe. — La canne occupe aussi la première place avec 24.000 hectares. Elle est cultivée sur les terrains bas de la côte Est de la Guadeloupe proprement dite, en Grande Terre et à Marie-Galante.

Le tonnage produit en 1955 a été de 1.148.658 tonnes d'où il a été tiré 116.725 tonnes de sucre avec un rendement de 10,16 p. 100.

VALEUR DES PRODUITS DE LA CANNE A SUCRE EN 1955

PRODUITS	QUANTITÉS	VALEUR (en millions de francs)	OBSERVATIONS
Sucre	116.725	6.589	9.600 t. à 60.000 fr. 20.725 t. à 40.000 fr.
Rhum 50 % contingent expédié	6.000.000 l. à 55°	600	100 fr. le litre nu
Consommation locale	2.000.000 l.	100	50 fr. le litre nu
Mélasses	12.000 t.	60	5 fr. le kg.
		7.349	

A la Réunion. — La canne occupe 35.000 hectares et se place comme aux Antilles au premier rang des cultures. Les produits qui en dérivent (sucre, rhum et mélasses) constituent l'essentiel de l'économie réunionaise et apportent 80 p. 100 des revenus de l'île.

Les chiffres de production de canne dépassent actuellement 1.500.000 tonnes.

Cette production se caractérise sur le plan technique par une augmentation remarquable mais irrégulière des tonnages de cannes, des rendements à l'hectare (le rendement de l'île est de 55 tonnes à l'hectare, mais les grosses propriétés atteignent 70 à 85 tonnes en moyenne), une augmentation des tonnages de sucres et des rendements en usine surtout depuis 1954. Ceux-ci ont atteint 11,80 p. 100 lors de la campagne 1955-56.

Tonnage de sucre produit et rendement

Campagne	Rendement
1951-52	129.000 t. de sucre = 10,39 %
1952-53	157.000 t. de sucre = 10,40 %
1953-54	171.000 t. de sucre = 10,39 %
1954-55	177.000 t. de sucre = 11,20 %
1955-56	193.310 t. de sucre = 11,80 %

1955-56 = 1.700.000 tonnes de cannes.

Toujours dans le domaine de la canne et du sucre, en exécution de la loi du 22 juillet 1948 fixant le statut juridique des centres techniques industriels et à l'initiative des organisations syndicales intéressées des arrêtés des Ministres de l'Agriculture et des Affaires Économiques ont autorisé la création à la Réunion et à la Martinique en 1952, à la Guadeloupe en 1953, d'un centre technique de la canne et du sucre.

Chacun de ces centres a un conseil d'administration qui associe la production, représentée dans ses branches agricole et industrielle, par des délégués de la direction, des cadres et du personnel ouvrier, à des personnalités particulièrement qualifiées. Les buts de ces centres résident essentiellement dans la recherche des progrès techniques, aussi bien dans le domaine agricole de la culture de la canne que dans celui industriel du sucre et du rhum.

Ces centres ont depuis leur création grandement contribué à des améliorations culturales portant notamment sur un emploi plus étendu des engrais avec des formules mieux adaptées, sur la sélection des variétés de cannes, l'utilisation d'herbicides et celle de moyens mécaniques améliorés.

Celui de la Réunion en particulier a donné une impulsion nouvelle pour un meilleur rendement agricole en permettant par ses travaux l'organisation depuis 1954 du paiement de la canne en fonction de sa richesse saccharine.

La deuxième culture importante est celle de la banane. — C'est en Guadeloupe que la production bananière a commencé en 1922 elle s'accrut rapidement à partir de 1930 pour atteindre 50.000 tonnes environ en 1939.

Elle atteint aujourd'hui un tonnage d'environ 75.000 tonnes avec un potentiel de l'ordre de 90 à 100.000 tonnes.

Production bananes, Guadeloupe

1951	75.327 tonnes
1952	78.752 tonnes
1953	77.907 tonnes
1954	83.041 tonnes
1955	70.700 tonnes
1956	69.108 tonnes

En Martinique la culture de la banane n'a été entreprise qu'en 1932 et le volume de la production et de ses exportations a été croissant jusqu'en 1940 où la guerre interrompit, tout comme en Guadeloupe, cette croissance qui n'a pu reprendre réellement que depuis 1948.

1938	37.285 tonnes
1939	25.662 tonnes
1946	3.313 tonnes
1947	11.343 tonnes
1948	31.412 tonnes
1949	41.785 tonnes
1950	52.027 tonnes
1951	72.348 tonnes
1952	68.419 tonnes
1953	63.121 tonnes
1954	61.433 tonnes
1955	59.000 tonnes
1956	92.314 tonnes

Aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique, la banane est devenue ce que l'on pourrait appeler la seconde monoculture.

La banane permet pendant toute l'année de donner un travail à la main-d'œuvre agricole qui ne peut trouver un emploi permanent dans la culture de la canne.

Elle est un élément d'équilibre budgétaire pour les très nombreux petits colons et planteurs.

La banane constitue également un assolement excellent avec la canne à sucre augmentant les rendements de celle-ci sur une rotation de quatre années. Malheureusement, toutes les terres des productions sucrières ne se prêtent pas toujours à la culture bananière et *vice versa.*

L'effort de progrès technique est poursuivi tant par les services du Ministère de l'Agriculture que par l'Institut Français de Recherche Fruitière Outre-mer (I. F. A. C.) qui a réussi notamment à mettre au point un procédé de traitement contre le *cercospora* qui causait des dégâts importants dans l'ensemble des plantations aussi bien en Guadeloupe qu'en Martinique.

Dans le domaine des espèces plantées, les producteurs sont incités à substituer aux variétés existantes (*musa sinensis:* petite et grande naine à la Martinique) l'espèce Poyo plus résistante que les autres et permettant notamment le transport en vrac nu autorisant ainsi un abaissement du prix de vente de ces fruits largement grevés des frais d'emballage actuels.

L'ananas. — La culture de l'ananas qui n'existe pratiquement qu'en Martinique où elle s'étend chaque année nécessite beaucoup de main-d'œuvre et utilise des terres qu'elle ne dispute à aucune autre culture.

Cette culture qui couvre 700 hectares et donne 4.000 tonnes de conserves est à encourager. Mais elle est encore d'un prix de revient trop élevé.

Aussi un effort permanent doit-il être poursuivi tant sur le plan cultural qu'industriel en vue d'accroître les rendements, de sélectionner les meilleures variétés.

Huiles essentielles. — Cette production des plantes à parfum d'où sont extraites les huiles essentielles n'intéresse que la Réunion. On y cultive principalement le géranium, le vétyver, la citronelle, l'ylang-ylang.

Géranium. — La culture du géranium y est très largement développée et la Réunion en est le principal producteur sur le plan mondial.

Cette situation *a priori* favorable s'est malheureusement établie à une époque encore récente entre 1949 et 1953, au détriment du couvert forestier entraînant une ruine presque définitive des terres portant cette culture.

Celle-ci est en effet pratiquée en altitude (800 à 1.400 m.) sur des pentes très accusées, et il s'en est suivi en période de pluie une érosion

mécanique. Cette situation préjudiciable à l'intérêt général est actuellement étudiée par les services intéressés qui envisagent la mise en œuvre de tous les moyens susceptibles d'y remédier (tels que culture en courbe de niveau, en banquette), sans pour autant diminuer la production.

Les travaux de préparation du terrain (nettoyage et défrichage) de plantation d'entretien (sarclage, taille) et de récolte ne peuvent être exécutés mécaniquement et exigent une main-d'œuvre très importante, c'est de ce fait une culture familiale entreprise par un très grand nombre de petits exploitants.

L'extension des zones cultivées a suivi de très près l'évolution des cours pratiqués sur le marché local, un accroissement très rapide a été enregistré depuis 1949 pour atteindre 10.000 hectares en 1952. Depuis cette époque par suite d'un effondrement des cours les planteurs n'ont plus effectué de nouveaux défrichages et d'importantes surfaces ont même été abandonnées et laissées en friche.

En se basant sur un rendement moyen de 15 à 20 kilogrammes d'essence à l'hectare, les surfaces cultivées en géranium s'établissent aux environs de 5 à 6.000 hectares correspondant à une production exportable ayant subi peu de variations depuis quelques années.

Actuellement l'élargissement du marché et par conséquent des plantations semble très limité et seule une amélioration de la productivité est envisageable permettant une diminution des surfaces plantées en géranium au profit des cultures vivrières.

C'est à cet objectif que se sont attachés les Services Agricoles et les travaux qu'ils ont entrepris ont montré qu'il était possible d'obtenir des rendements plus élevés, par un meilleur emploi des fumures et une distillation mieux conduite. Il s'en est suivi déjà chez un certain nombre de planteurs une utilisation plus rationnelle d'engrais et la construction d'alambics plus perfectionnés.

Vetyver. — Cette graminée végète à basse et moyenne altitude (200 à 600 m.) et ne donne pas lieu aux mêmes déforestations que le géranium.

Toutefois, la distillation de ses racines qui dure de vingt à trente heures nécessitant des quantités considérables de bois, est cause de déforestations des montagnes voisines dont l'effet néfaste s'ajoute à celui du géranium.

Par l'octroi de primes spéciales les Services Agricoles poursuivent un effort de vulgarisation en faveur de l'emploi d'alambics plus perfectionnés et de l'utilisation de matériel d'extraction par solvants volatils; leurs efforts portent également sur la mise au point de l'arrachage mécanique des racines qui, en diminuant un poste de main-d'œuvre important, permettra un prix de revient moins élevé.

Autres plantes à parfum. — Indépendamment de la citronelle et de l'ylang-ylang qui donnent lieu déjà à une production d'huiles essentielles, il semble qu'il sera possible une fois que la Réunion sera équipée en matériel d'extraction par solvant d'y développer d'autres plantes à parfum telles que le jasmin, la tubéreuse dans la région Sous-le-Vent ainsi que le patchouly ou le longose dans la région du Vent.

En ce qui concerne la tubéreuse notamment, les essais poursuivis à la Station Expérimentale du Tampon par M. Mariotti, ingénieur principal à la Direction des Services Agricoles, sur cette dernière plante ont montré qu'elle peut être cultivée dans des conditions plus avantageuses qu'en Métropole grâce à une période de floraison plus longue. Il est à noter que « l'essence absolue » de tubéreuse vaut quelques millions de francs le kilogramme.

Les Services Agricoles continueront à procéder à l'adaptation et à la multiplication de ces plantes en vue de leur distribution auprès des planteurs pour leur propagation et leur exploitation.

Vanille. — La culture du vanillier a existé depuis tous temps dans nos départements d'Outre-mer, mais c'est principalement à la Réunion qu'elle présente un intérêt économique certain en raison de l'importance de la production (35 à 40 t. de vanille préparée).

Son aire d'implantation est limitée à la région du Vent entre Sainte-Marie et Saint-Philippe.

Cette culture est surtout pratiquée par des moyens et très nombreux petits planteurs.

En dehors du nettoyage annuel du terrain et la pollinisation artificielle obligatoire des fleurs, les planteurs n'avaient l'habitude, il y a encore peu d'années, de ne visiter que très rarement leur vanilleraie, il s'ensuivait que les rendements étaient très faibles.

Les services agricoles se sont attachés à rationaliser les méthodes de culture et pour ce faire, ont invité les producteurs à nettoyer mieux et plus fréquemment leurs terrains, à couper les repousses de lianes, à diriger celles-ci sur les tuteurs

Toutes ces opérations exigent beaucoup de main-d'œuvre même pendant les quatre premières années de végétation où les vanilleraies ne produisent pas.

La densité optimum à l'hectare qui est de 2.000 à 2.500 pieds n'est, en réalité, jamais atteinte du fait que la densité des vanilleraies correspond à celle du couvert forestier servant de tuteur aux lianes.

C'est principalement dans le domaine de la commercialisation que des efforts ont été faits. Les planteurs livraient leur production à des préparateurs qui, chaque année, fixaient d'un commun accord le prix du kilo de vanille verte. Ces prix laissaient de très larges profits aux seuls préparateurs.

Aussi les Services Agricoles tentèrent-ils de créer dès 1949 trois coopératives dans la zone de production. Les difficultés rencontrées furent nombreuses et soulevèrent chez certains planteurs des répercussions assez vives et probablement inspirées. Il a fallu attendre deux ans pour rendre viables les deux premières coopératives; depuis, le mouvement n'a fait que s'amplifier.

C'est ainsi que la Coopérative de Saint-Benoit a vu sa production de vanille verte passer de 7 tonnes avec 90 adhérents en 1950 à 55 tonnes en 1956 avec 290 adhérents.

Celle de Sainte-Rose de 1,600 t. en 1954 avec 30 adhérents à 13 tonnes avec 100 adhérents en 1956.

Il faut en moyenne 4 kilos de vanille verte pour obtenir 1 kilo de vanille préparée.

Dans le domaine des prix, il a été rapidement constaté que les prix pratiqués par les Coopératives étaient très supérieurs aux prix pratiqués par les préparateurs privés.

C'est ainsi qu'en 1953, ils ont été de près du double.

Ces différences ont eu pour effet :

— d'accroître le nombre de sociétaires des coopératives qui actuellement traitent un peu plus d'un tiers de la production;

— d'obliger les préparateurs privés à payer les apports des planteurs aux mêmes prix que ceux pratiqués à la coopérative.

L'action des coopératives a favorisé la création de nouvelles plantations.

***

II. Après avoir passé rapidement en revue les cultures principales pratiquées actuellement dans les départements d'Outre-mer, je voudrais évoquer celles qui, ayant connu dans le passé une ère de prospérité, ont actuellement diminué ou disparu, mais sont en voie de réapparition.

C'est le cas du cacao et du café. — Le cacaoyer et le caféier on connu aux XVII[e] et XVIII[e] siècles une ère de prospérité, en Martinique et en

Guadeloupe. Les troubles économiques et sociaux du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e], les attaques des parasites végétaux et animaux liées aux dégâts opérés par les cyclones, ont fait que ces cultures sont depuis en forte diminution.

Les chiffres suivants qui s'appliquent à la Martinique en donneront un exemple frappant en ce qui concerne le cacaoyer :

— 1775 : 9.600 hectares environ;
— 1860 : 210 hectares environ;
— 1955 : 260 hectares.

Il reste cependant possible et nécessaire d'envisager la reprise de ces cultures dans le cadre familial d'un petit paysannat, composé en majeure partie de travailleurs des centres usiniers, car pour ces cultures nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, l'incidence du salaire devient alors faible.

En ce qui concerne le cacao, les études entreprises ont démontré la possibilité de développer cette culture dans des conditions rentables. La production mondiale du cacao atteint seulement 750.000 tonnes par an, alors que les besoins se situent d'après les experts aux environs de 1.000.000 de tonnes.

Devant ces possibilités de débouchés, une propagande a été entreprise auprès des agriculteurs, et celle-ci a abouti à la création en Martinique d'un syndicat des planteurs, manipulateurs et exportateurs de cacao, et à la Guadeloupe d'un comité de propagande qui, en liaison avec l'Institut français de recherches fruitières Outre-mer (I. F. A. C.), et sous l'égide des services agricoles ont déjà réalisé en provenance des îles anglaises voisines (Trinidad et Saint-Vincent) des importations de plants sélectionnés à haut rendement et de fèves des meilleurs clônes de cacaoyer. Ceux-ci ont permis la création de stations de multiplication pour l'approvisionnement des agriculteurs. Dès à présent ces vergers de propagation s'avèrent insuffisants pour fournir à la demande sans cesse croissante de plants, aussi des efforts sont-ils poursuivis pour le développement de ces stations.

Malgré les grandes fluctuations de prix auxquelles on assiste actuellement, il ne semble pas faire de doute que la culture du cacao pourra, dans un avenir assez rapproché, apporter sa contribution à l'équilibre économique des Antilles, sous la réserve qu'il s'agisse d'une production de haute qualité.

De même, la production du café à petits grains de la Guadeloupe (arabica, bullata, moka), excellent bonifieur de grand arôme, dont la demande est croissante, doit être encouragée toujours dans le cadre d'une culture familiale, en raison de la main-d'œuvre abondante qu'exige la cueillette notamment.

III. Abordons maintenant les cultures nouvelles qui peuvent être développées dans ces départements.

La gamme en est étendue :

— végétaux à fibres pour la fabrication des sacs (jute, kénaff), des vêtements, des billets de banque (Ramie), du papier (Edickium);

— plantes à épices, plantes oléagineuses pour la fabrication de matières plastiques (Ricin);

— végétaux médicinaux et pharmaceutiques (yucca, orthosiphon), alimentaires (thé). Horticulture florale (orchidées, anthurium). Sériciculture.

Je n'examinerai que quelques-unes de ces spéculations nouvelles, celles pour lesquelles des actions ont été entreprises par les services agricoles : la Ramie à la Martinique, le thé, le poivre, la sériciculture à la Réunion.

Je mentionnerai seulement : la yucca à la Martinique, l'orthosiphon, l'anacardier à la Réunion.

La Ramie. — Les premiers essais culturaux et de transformation industrielle de Ramie qui ont été réalisés en Martinique dans une région

où les conditions de climat et de terrain sont extrêmement favorables (la région du Morne Rouge au Chamflore) ont donné des résultats très satisfaisants.

C'est ainsi que sur le plan agricole, il est possible de pratiquer 6 coupes par an alors qu'en Floride il ne peut y en avoir que 2 à 3 au maximum.

Les besoins de l'industrie française du textile sont de l'ordre de 3 à 4.000 tonnes de china grass, qui sont actuellement satisfaits par importations de l'étranger.

Il est donc possible d'envisager le développement de la culture de la Ramie sur environ 15.000 hectares. La production d'un hectare de Ramie est en effet de 2 tonnes environ de china grass par an, représentant pour le producteur un revenu brut de 400.000 francs du même ordre de grandeur que la production d'un hectare de canne en excellente culture.

Dans la zone où elle peut être implantée, la Ramie présentera l'avantage d'utiliser une main-d'œuvre actuellement insuffisamment employée.

En outre, l'opération de défibrage permettra de récupérer, au profit du bétail, un poids très important de feuilles vertes qui constituent un aliment appréciable.

Thé. — Des Antilles passons à La Réunion.

A la suite d'une étude entreprise en 1954 par un expert Mauricien, spécialiste de la culture du théier à Ceylan et à l'île Maurice, il a été reconnu que certaines régions hautes de l'île de La Réunion constituaient des zones excellentes de production pour y faire un thé de très bonne qualité.

Le théier a déjà existé à La Réunion, mais il n'a pratiquement pas été exploité et l'on peut voir encore les restes vigoureux de très anciennes plantations remontant à 1880-1900.

Cette culture étant susceptible d'occuper une main-d'œuvre importante et de fournir une denrée d'exportation dont la consommation s'accroît d'année en année, notamment sur le marché métropolitain, les Services Agricoles se sont attachés en pratiquant des essais culturaux, à déterminer simultanément les possibilités techniques et les perspectives économiques de cette production.

C'est ainsi que des pépinières de plusieurs hectares ont été installées en quelques points de l'île et les résultats enregistrés encore que récents, ne laissent pas d'être encourageants.

Poivre. — Le poivrier est une liane qui peut se développer à La Réunion dans toute la zone de Saint-Denis à Saint-Pierre en passant par Saint-Benoit, entre 0 et 600 mètres d'altitude.

Malgré la production de poivre de Madagascar et les importations du Cambodge qui représentent au total environ 1.600 tonnes, les besoins métropolitains sont loin d'être satisfaits et leur couverture oblige à des importations de l'étranger de l'ordre de 800 tonnes.

Il est donc possible d'envisager une telle production mais celle-ci exigeant de nombreuses journées de travail par hectare entre la plantation de la liane et sa récolte, cette production devrait se développer chez les petits exploitants agricoles où la main-d'œuvre familiale est abondante, et où il est possible de mettre quelques lianes sur des tuteurs.

Sériciculture. — Cette spéculation intéresse La Réunion où des études sur l'élevage du ver à soie ont été réalisées de façon continue depuis mai 1954 sur une race venant de Madagascar.

A la suite de trois générations successives, il est possible d'affirmer que :

— l'élevage du ver à soie est réalisable à La Réunion d'une façon plus aisée qu'en Métropole, par suite des conditions climatiques favorables (variations faibles dans les températures);

— le mûrier dont les feuilles sont indispensables pour la nourriture

du ver à soie, peut se développer favorablement dans presque toute l'île, sa multiplication par bouturage étant, de plus, très rapide.

La sériciculture, en permettant de valoriser par un travail peu pénible une main-d'œuvre juvénile et féminine et en offrant des possibilités de recettes dans des délais assez courts (la durée d'un élevage étant de 40 jours) est susceptible d'apporter une ressource d'appoint fort intéressante aux populations montagnardes de l'île, tout en favorisant par l'extension des plantations de mûrier le reboisement nécessaire à la conservation des sols très accidentés.

C'est la raison pour laquelle les services agricoles ont entrepris d'aider les populations pauvres des Hauts en leur fournissant gratuitement les matériaux pour la construction de magnaneries familiales, ainsi que des petites chenilles à élever.

Je n'ai pas fait mention dans mon exposé des cultures vivrières qui revêtent également une grande importance dans ces îles surpeuplées; elles peuvent y être produites avec des rendements meilleurs. C'est là affaire de vulgarisation des méthodes modernes de culture.

Je n'ai pas parlé également des cultures fourragères dont le développement est actuellement poursuivi dans le cadre de l'amélioration de l'élevage.

Élevage. — a) *Aux Antilles.* — Le mouvement amorcé aux Antilles en 1951 en faveur du développement de l'élevage ne fait que s'accentuer et des résultats intéressants ont déjà été enregistrés. Cette question demeure une des principales préoccupations, car :

— l'insuffisance des ressources en produits animaux se traduit par un net déséquilibre dans l'alimentation humaine;

— les importations de bétail et produits animaux accusent un déficit annuel important dans la balance des comptes de l'économie insulaire;

— ceci constitue une infériorité marquée qui, en période de crise internationale revêtirait un caractère extrêmement grave;

— enfin sur le plan agronomique, le peu d'importance relative de l'élevage par rapport aux cultures, constitue un handicap certain dans l'exploitation et la conservation du sol.

L'action de vulgarisation a porté sur l'amélioration animale, sur l'accroissement et l'étalement des ressources fourragères par :

1° *L'amélioration des savanes* actuellement existantes (nettoyage, fumure, compartimentage).

2° *L'augmentation des ressources fourragères* en mettant gracieusement à la disposition des utilisateurs graminées et légumineuses multipliées sur les stations de propagation des Directions des Services Agricoles et de l'Institut National de la Recherche Agronomique.

3° *La conservation du fourrage* par ensilage.

4° *L'alimentation rationnelle* équilibrée par utilisation d'aliments concentrés et de condiments minéraux.

5° *L'abreuvement par eau potable.*

6° *Des essais limités de transhumance.*

7° *La rationalisation de la conduite du troupeau* (charge optimum des savanes compte tenu de leur capacité de production en herbe et de leur composition botanique).

8° *Le Contrôle de la Reproduction.*

9° *L'introduction de géniteurs sélectionnés* pour l'amélioration de la race locale.

10° *L'introduction de bétail de race pure* en vue de leur acclimatement et de leur reproduction.

11° *La lutte contre les parasites* (détiquage, droguage, contrôle des vers, etc.).

C'est ainsi qu'en Martinique, grâce à l'impulsion donnée par les Services Publics, l'élevage est en plein essor depuis 1950.

L'amélioration du matériel vivant qu'est le bétail demande beaucoup de temps et de persévérance de la part des éleveurs.

Ceux-ci constitués en syndicats entendent poursuivre cet effort d'amélioration de la production du lait comme de la viande. De nombreuses initiatives fort louables dans le domaine du lait existent, mais les résultats les plus spectaculaires ont été obtenus dans la production de la viande. Les savanes très bien entretenues amendées et fumées permettent, par leurs divisions parcellaires et la rotation du bétail, une charge variant facilement de deux à quatre têtes à l'hectare, ou mieux peuvent fournir la nourriture de 600 à 1.200 kilogrammes de bétail par hectare.

b) *A La Réunion.* — Les Services Agricoles, soucieux d'intensifier les actions de diversification des productions agricoles, ont mis au point dès 1952 un vaste programme d'action ayant trait à l'amélioration du cheptel local avec, pour but, la satisfaction des besoins en viande et lait d'une population sans cesse croissante en même temps qu'une augmentation des revenus des agriculteurs des régions hautes. Cette action s'est exercée en tenant compte de deux objectifs bien déterminés :

a) Accroissement de la rentabilité des animaux obtenu essentiellement par le métissage avec des races hautement productrices.

b) Extension corrélative des pâturages principalement en régions hautes. L'action du service s'est traduite dans ce dernier domaine par l'amélioration des pâturages par défrichement des ajoncs, la régénération des prairies, des amendements, des semis d'espèces fourragères, etc.

Conjointement à ces opérations, un effort de vulgarisation a été entrepris auprès des éleveurs en ce qui concerne l'alimentation animale pour qu'il soit donné des rations alimentaires équilibrées et aussi peu coûteuses que possible correspondant bien aux besoins réels des animaux.

Afin de pouvoir intéresser le plus grand nombre d'éleveurs et en même temps intensifier les actions ci-dessus, les Services Agricoles disposent :

— d'un centre d'élevage installé à la Plaine des Cafres, véritable pivot sur lequel se trouvent les troupeaux « tête de souche » et dont le rôle consiste à entretenir et à développer, dans des conditions relativement économiques, des géniteurs mâles et femelles de races pures et métissées dont les produits sont vendus aux éleveurs aux fins d'amélioration de leur propre cheptel;

— d'un centre d'insémination artificielle installé sur le domaine du centre d'élevage et disposant lui-même de stations de monte saisonnières dans toutes les communes où il existe une certaine concentration d'animaux et où les taureaux restent de deux à quatre mois avant de revenir sur le centre.

***

Je voudrais en conclusion de cet exposé très incomplet et pourtant trop long, ce dont je m'excuse, souligner que l'action des Services Agricoles a pour but dans chacune des spéculations entreprises d'obtenir des rendements maxima sur des surfaces minima et d'utiliser toutes les fractions de terre libérées au développement de nouvelles cultures afin que, par une mise en valeur intensive des terres, le maximum de revenus puissent être distribués à ces populations pléthoriques.

M. Aubert. — J'ai été extrêmement intéressé par tout ce que vient de nous dire M. Léon-Durand, étant moi-même habitué à circuler dans les pays tropicaux. Un certain nombre de problèmes qu'il a évoqués sont de ceux que nous avons eu aussi à étudier, en particulier le problème de la dégradation des sols par l'érosion, surtout à La Réunion. C'est là un problème fondamental, sur lequel se sont penchés, d'une part les spécialistes de la recherche agronomique métropolitaine, tel que M. Guennelon et,

d'autre part, les spécialistes de la Recherche scientifique d'Outre-mer, venus de Madagascar, comme M. Riquier.

Je sais bien que les vétyvers, ainsi que les ananas peuvent être utilisés pour faire des haies anti-érosives. Cela donne d'ailleurs quelque chose d'un peu bizarre pour l'œil d'un agriculteur métropolitain que ce mélange d'une culture quelle qu'elle soit, en bandes pas très larges, coupées par des haies de vétyvers, d'ananas ou d'autres plantes, dont le rôle essentiel est de limiter l'érosion; mais cela donne des résultats intéressants.

Je voudrais insister sur la liaison qui a été obtenue justement par les Services Agricoles de ces différents départements d'Outre-mer, avec les très divers services de recherche qui peuvent s'intéresser à ces départements.

M. Léon-Durand a cité avec beaucoup de raison l'Institut Français des Fruits et Agrumes d'Outre-mer. Une liaison existe aussi avec la Recherche agronomique métropolitaine et, en ce qui concerne l'étude des sols et de leur fertilité, avec les Instituts de la Recherche scientifique d'Outre-mer, celui de Madagascar, pour La Réunion; celui de Cayenne, pour ce qui est des Antilles. Quand on voit une telle liaison se faire, il faut la signaler car elle est importante.

A propos des cultures dont vous nous avez parlé, il y en a deux qui m'intéressent particulièrement : c'est, d'une part, le Cacaoyer et, d'autre part, la Ramie. Je crois que c'est très vrai qu'il y a intérêt à développer la culture du Cacaoyer. Pensez-vous cependant que les terres qui sont encore disponibles et qui pourraient être utilisées pour cette culture sont aptes à la porter? Le Cacaoyer est une plante extrêmement exigeante, qui demande, sauf dans certains cas de grande humidité de l'atmosphère, un sol profond, pas trop dégradé. Il faudra commencer par reconstituer un couvert, sinon forestier au moins avec des ombrages. Cela représente pas mal de difficultés.

Une autre difficulté existe, tout à fait différente, pour la Ramie, qui est, d'ailleurs, très exigeante aussi. Vous avez indiqué ce que la Ramie peut apporter. Je crois en effet que, dans beaucoup de cas, la culture de la Ramie est une culture intéressante. Mais il y a une difficulté qui, je crois, se retrouve un peu partout, c'est celle du défibrage. N'avez-vous pas eu trop de difficulté à réussir cette opération?

Vous avez dit que les déchets de Ramie pouvaient servir pour le bétail. Ne pensez-vous pas qu'il serait plus intéressant, souvent, de les utiliser, après transformation et apport de chaux, pour refaire la fertilité du sol plutôt que pour alimenter le bétail?

Enfin ma dernière question concerne la culture du riz. Elle a beaucoup d'intérêt pour les territoires dont vous avez parlé. Il en est un qui est moins productif au point de vue agricole, c'est la Guyane. Est-ce que vous ne croyez pas, justement, que, dans ce territoire-là, c'est essentiellement le riz qui est la culture intéressante. Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusion, ce ne sera que sur un tout petit morceau de la Guyane, la bande littorale. Elle peut, je crois, devenir terre à riz et le produit obtenu pourrait être exporté dans les territoires voisins.

Telles sont les quelques observations que j'avais à présenter.

M. P. Vayssière. — J'ai été très intéressé par l'exposé qui vient de nous être fait par M. Léon-Durand sur la production agricole des départements d'Outre-mer. Je crois qu'il est indispensable d'ajouter, en ce qui concerne la canne à sucre aux Antilles, qu'une des plus grandes préoccupations des planteurs et également un des facteurs d'abaissement de production et d'augmentation des frais de culture, est la présence de la pyrale de la canne, dont la chenille est mineuse des tiges. La Commission internationale pour les recherches sur la lutte biologique a actuellement à l'étude un programme d'emploi des insectes entomophages.

En ce qui concerne l'intérêt que nous devons porter à la culture du Bananier aux Antilles, je crois qu'il est juste de signaler que l'extension

de la production de bananes est due au fait qu'il y a eu un organisme privé, le Comité interprofessionnel bananier, alors créé et présidé par E. Taudière, qui a su coordonner la récolte, le transport et la vente.

M. Roger Heim. — Je voudrais poser une question à propos de la communication que nous venons d'entendre.

Je voudrais savoir s'il existe au Ministère de l'Agriculture une sorte de Haut Conseil, compétent bien entendu, qui se penche sur l'articulation des politiques agricoles locales concernant les territoires départementaux et tropicaux dont nous avons parlé?

Existe-t-il un organisme qui les examine et qui, en somme, établit une politique générale selon un plan d'application immédiate ou future concernant la production dans des territoires qui ont en commun des sols, des climats et des cultures comme ceux dont on vient de s'entretenir.

Je retiens l'observation de M. Aubert qui nous a parlé du Cacaoyer et de la Ramie. Nous savons que le Cacaoyer est une plante fort exigeante. Nous savons que la Ramie est une plante effroyablement exigeante pour les sols. Il suffit de connaître un peu le Cameroun pour savoir à quels résultats la culture de la Ramie a conduit. Quand nous sommes en présence de territoires où il existe une population qui augmente en progression géométrique, il est naturel de se préoccuper des programmes d'ordre agronomique, liés à ceux de nos autres possessions, qui permettent de faire face aux exigences démographiques et alimentaires de l'avenir.

M. Léon-Durand. — J'ai de grandes excuses à vous présenter de ne pas avoir mentionné dans mon exposé, ce qui confirme comme je le soulignais tout àl'heure, qu'il était incomplet, bien que trop long, la parfaite conjonction qui existe entre les Services Agricoles et les différents organismes implantés dans ces départements d'Outre-mer tels que l'I. N. R. A. (1), l'I. F. A. C. (2) et l'I. F. A. T. (3) et certains techniciens de l'ORSTOM (4).

C'est incontestablement à cette parfaite collaboration et à cette cohésion sur un plan scientifique, technique et amical, que les résultats, que nous enregistrons dans ces départements, sont dus.

En ce qui concerne le vétyver, je suis d'accord avec M. Aubert. On peut considérer que le vétyver est une plante anti-érosive. Malheureusement, elle ne végète qu'entre 200 et 600 mètres; or le géranium végète au contraire à des altitudes supérieures.

Il faut donc, pour ne pas arrêter la production du géranium, trouver, dans la méthode de culture du géranium, le moyen de maintenir celle-ci tout en la rendant moins et si possible pas du tout érosive.

La culture de l'ananas ne se comporte pas bien non plus dans les « hauts ». L'ananas, employé simplement comme plante anti-érosive, n'offrira pas un grand intérêt économique. Or, nous cherchons, à La Réunion, à développer la culture de l'ananas surtout pour la production de jus de fruit. Car les essais faits jusqu'à présent, même avec l'espèce qui est plantée en Martinique (smooth Cayenne) n'ont pas donné de résultats très satisfaisants. Les fruits restent assez maigres. Ils n'alimentent pas le « boitage », ce qui empêche de le destiner à la conserve de fruit entier.

C'est la raison pour laquelle on s'orientera plutôt vers la production d'ananas destinée aux jus de fruits. Est-ce qu'on pourra se servir de ces plantations comme banquettes anti-érosives? Les essais sont en cours. Mais il est bien évident que les Services Agricoles se penchent en étroite liaison avec les Eaux et Forêts sur la question des dégradations faites par

(1) Institut National de la Recherche Agronomique.
(2) Institut Français des Recherches fruitières outre-mer (I. F. A. C.).
(3) Institut français d'Amérique tropicale (en Guyane), émanation de l'ORSTOM.
(4) Office de la Recherche scientifique et technique Outre-mer.

le géranium. Nous allons essayer, soit par la persuasion, soit à l'aide de textes, d'empêcher les producteurs de continuer ces dommages.

Il n'y a pas de doute qu'à La Réunion, cette île qui a la surface de la moitié du département de la Manche, qui a des sommets allant jusqu'à plus de 3.000 mètres, qui est par conséquent un véritable cône, les dégradations sont extraordinaires; la terre s'en va à la mer. Il faut lutter contre l'esprit individualiste des populations, en particulier dans les « hauts » où celles-ci cultivent sans précautions ce qu'on appelle des « îlets », petites surfaces de terres accrochées à des pentes extrêmement fortes, ce qui contribue à éroder complètement le sol. Ces populations seront conduites par leur pratique à redescendre un jour vers les plaines, vers les pentes moyennes où la densité de population, comme je l'ai souligné, est déjà énorme. Aussi des efforts doivent-ils être faits pour remédier à cette situation.

En ce qui concerne le Cacaoyer, nous n'ignorons pas que celui-ci est une plante exigeante. Il y a quelques années, cependant, le Cacaoyer a occupé des surfaces très importantes; certaines ont été prises, depuis, par la banane, par la canne à sucre. Si cette année les besoins en sucre sont très grands, nous avons connu, pendant ces deux dernières années, une certaine inquiétude en ce qui concerne la production assez pléthorique du sucre et de la canne.

Il a donc fallu se préoccuper de chercher, non pas des cultures de remplacement parce que je ne crois pas qu'il y ait de solution de remplacement au problème de la canne dans ces départements, mais des cultures de complément. Le Cacaoyer, retrouvant ses anciens emplacements, peut très bien réussir. Mais nous envisageons surtout la culture du Cacaoyer en intercalaire, avec les bananiers.

Nous voudrions orienter surtout les petits producteurs qui font du « bananier maigrichon », parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers suffisants pour traiter comme il le faudrait leur bananeraie en leur apportant notamment les engrais nécessaires, vers la culture du Cacaoyer.

Malheureusement, dans ces départements, la population agit surtout en fonction de ce que font les « grands ». Ce qui n'est pas fait par une grande exploitation, le petit planteur n'ose pas le faire. Si l'on conseille à un petit planteur de le faire, il a trop souvent une arrière-pensée, se demandant si le but recherché n'est pas différent, ce qui entrave l'action poursuivie.

Je crois cependant que, si le petit planteur est encouragé, si on lui distribue des plants de Cacaoyer, si, dans les deux années qui suivent on lui donne une prime de bon entretien et ensuite que l'on fasse agir le Crédit Agricole par des prêts de façon à ce qu'il puisse trouver la trésorerie nécessaire pour les frais d'entretien, jusqu'au moment où le Cacaoyer va produire, ce qui n'intervient que la quatrième ou cinquième année, alors nous aurons gagné la partie, mais il faut la gagner uniquement avec un cacao de haute qualité. J'ai eu à ce sujet des entretiens extrêmement importants avec le Président de l'Association pour le perfectionnement et l'expansion de la chocolaterie de France qui envisage favorablement, compte tenu des travaux que nous avons entrepris dans ces départements, de passer un protocole d'accord pour l'absorption d'un tonnage raisonnable, mais d'un tonnage garanti, à condition, naturellement, que le cacao soit d'une excellente qualité.

Tel n'est pas le cas actuellement du cacao de Guadeloupe qui a une mauvaise réputation, alors que le café de Guadeloupe en a une excellente. En Martinique, il y a énormément de terres qui peuvent se prêter à la culture du Cacaoyer.

En ce qui concerne la Ramie, celle-ci a été implantée dans la région du « Morne rouge », en Martinique, zone particulièrement humide, où il existait autrefois beaucoup de bananeraies, mais celles-ci ont été ravagées par le « cercospora »; les planteurs ont abandonné leurs plantations et ils ont une certaine appréhension a les reconstituer malgré les résultats obtenus dans le traitement de cette maladie.

La région du Morne rouge assez surpeuplée n'a pas de grandes vocations culturales; on peut y développer la culture textile de la Ramie et l'horticulture florale, la production des orchidées, en particulier, qui pourraient être expédiées en Métropole. J'ai négocié à ce sujet auprès d'Air-France la diminution des tarifs de fret et obtenu pour les fleurs 60 p. 100 de réduction et pour les fruits 50 p. 100, ce qui est appréciable.

On se trouvait auparavant dans un cercle vicieux : il n'y avait pas de production florale à la Martinique parce que le prix du fret était trop élevé, et la Compagnie ne voulait rien changer à ses tarifs prétendant qu'il n'y avait pas de fret. Maintenant, je pense que certains producteurs s'orienteront vers la production des orchidées et autres cultures florales.

La Ramie est assez exigeante, elle est de plus proliférante. Mais les terres sont riches. Cette production permettrait, dans une région où le bananier est maintenant abandonné, où l'on ne peut faire de canne, de donner une production extrêmement rentable pour le producteur.

En ce qui concerne l'utilisation des feuilles de Ramie pour l'alimentation animale, les essais ont eu d'abord un caractère assez empirique. Quelques bovins sortis de leur enclos ont pénétré dans les champs de Ramie qu'ils ont parfaitement nettoyés, laissant seulement les plus grosses tiges. Le bétail s'en est très bien comporté. Depuis, des essais d'ensilage ont été faits. Le défaut de la feuille de Ramie pour l'alimentation réside dans son acidité, mais celle-ci peut être compensée.

Je suis d'accord avec vous, pour considérer que la feuille peut constituer un humus très intéressant pour l'amélioration du sol.

Le riz, je ne l'ai pas évoqué, car dans mon préambule, j'ai dit que l'étude de la Guyane nécessiterait à elle seule un programme à part et il est incontestable que le riz peut se développer en Guyane; le problème guyanais pourrait être l'objet d'une autre causerie.

Nous avons un programme de développement du riz à la Guyane pour l'approvisionnement des Antilles. Il est un peu aberrant en effet que les Antilles soient obligées de se fournir en Indochine alors qu'à leurs portes la production guyanaise pourrait y pourvoir. Nous pourrions même envisager la culture du riz en Martinique par récupération des terres de Mangrove, dans la partie basse de la plaine du Lamentin. Mais cela exigerait des travaux extrêmement onéreux, qu'on ne peut envisager qu'à l'occasion de la construction d'une route qui ferait ligne de partage entre les eaux de mer et les eaux sauvages. Il se pourrait alors que le riz devienne une culture, pour quelques années du moins, pour aider au dessalage des terres. On pourrait ensuite passer à la culture soit de la canne, soit du bananier. Mais si l'on peut produire du riz aux Antilles, je ne crois pas que ce soit là une culture particulièrement rentable.

En ce qui concerne la question des déprédateurs de la canne, le borer de la canne, je crois savoir que les centres techniques de la Martinique et de la Guadeloupe, se sont préoccupés de développer la mouche de Amazone qui est un excellent agent de destruction du borer.

Pour le bananier, je veux également rendre hommage au Comité interprofessionnel bananier qui, en quelques années, a su obtenir des compagnies de navigation des navires adaptés à la production.

Le Comité interprofessionnel bananier a réussi aussi à harmoniser les rapports des producteurs des Antilles avec les producteurs d'Afrique. La production des Antilles et la production d'Afrique sont à peu près au même niveau. En Martinique, la banane représente 23 p. 100 du revenu; à la Guadeloupe, 40 p. 100.

En ce qui concerne la coordination des problèmes, il n'y a pas au Ministère de l'Agriculture d'organisme particulier; c'est à mon bureau que revient ce soin d'essayer d'établir cette coordination.

L'action des directeurs des Services Agricoles est tout de même coordonnée sur le plan central dans le cadre de la Direction générale de l'Agriculture et nous tenons des réunions annuelles des directeurs des Services Agricoles. Nous avons des relations également avec les

autres branches du Ministère de l'Agriculture : Génie rural, Eaux et Forêts, Services vétérinaires, etc., et, sur place, il existe une très grande cohésion entre les services, ce qui fait que les programmes de culture ne sont pas entrepris sans que les avantages et les inconvénients qui pourraient en résulter aient été examinés, notamment dans ce domaine extrêmement tragique de l'érosion. Mais je crois qu'il conviendrait, au Ministère de l'Agriculture que cette coordination puisse être élargie et que toute l'importance de ces départements d'Outre-mer, qui sont extrêmement attachants comme j'ai pu le constater pour y avoir été, soit parfaitement reconnue.

M. le Président. — La communication de M. Léon-Durand et l'échange de vues qui l'a suivie viennent d'intéresser au plus haut point les membres de l'Académie. Je remercie très vivement l'auteur d'un brillant exposé grâce auquel nous avons fait meilleure connaissance avec les départements d'Outre-mer et leurs particularités agricoles; je tiens en outre à féliciter M. Léon-Durand pour la compétence si étendue dont il a fait preuve en répondant aux observations présentées.

XIII. — LE COMMERCE EXTÉRIEUR DES PRODUITS AGRICOLES EN 1955 ET 1956

M. Chombart de Lauwe. — Point de doute que l'expansion du commerce extérieur agricole est indispensable au développement non seulement de notre agriculture mais encore de toute notre économie.

En ce qui concerne notre agriculture, rappelons que, dans le cadre des IIe et IIIe Plan de Modernisation et d'Équipement, nous nous sommes décidés, d'une manière non équivoque, pour une politique d'expansion agricole. Les débouchés intérieurs étant limités, nous sommes acculés à « une politique dynamique d'exportations permettant l'élargissement du marché » (Rapport sur l'orientation des productions agricoles du IIIe Plan).

En ce qui concerne notre économie en général, notre balance commerciale avec les pays étrangers était en équilibre ou présentait même une tendance à être positive au cours des années 1953, 1954 et 1955; elle est devenue déficitiaire en 1956 et elle risque de le devenir d'une façon inquiétante au cours de la présente année. Or, il n'est pas raisonnable d'escompter poursuivre une politique d'expansion économique en réduisant sensiblement nos importations. A titre d'exemple, nos importations en énergie représentaient, en 1954, 35 p. 100 de l'énergie employée en France; 40 p. 100 en 1956. Certes, l'exploitation du pétrole du Sahara et le développement de l'énergie atomique laissent entrevoir pour l'avenir une limitation de cette dépendance vis-à-vis de l'étranger. Mais, au cours des toutes prochaines années, c'est bien grâce à des exportations de produits de toute nature qu'il faudra payer les importations énergétiques qui déterminent l'accroissement du produit national.

Et pour combler le déficit de la balance commerciale avec les pays étrangers, les exportations de produits agricoles présentent un avantage très sensible sur les exportations industrielles : elles ne demandent, pour être produites, que des importations bien plus faibles en moyens de production.

Nous ne pouvons dans le cadre de cette communication procéder à une analyse détaillée de l'évolution du commerce extérieur en 1955 et 1956. Nous devons nous limiter à quelques observations essentielles.

Et tout d'abord, qu'entend-on par produits agricoles? L'intéressante revue *Chambres d'Agriculture* (supplément au nº 120 du 15 mars 1957) vient de présenter un tableau statistique des « importations et exportations

agricoles de la France métropolitaine en 1955 et en 1956 ». On y a fait figurer à la fois les produits alimentaires (animaux, végétaux et tropicaux) et les produits non alimentaires (d'origines animale, végétale et tropicale). En 1955, les importations se sont élevées à 776 milliards de francs (dont 372 milliards de francs en provenance de la zone franc) et les exportations à 598 milliards de francs (dont 101 milliards de francs à destination de la zone franc), soit un excédent total d'importations de 378 milliards de francs. En 1956, importations de 905 milliards de francs (dont 392 milliards de francs de la zone franc) et exportations de 833 milliards de francs (dont 159 milliards de francs de la zone franc), soit un excédent total d'importations de 372 milliards de francs. Si l'on ajoute l'excédent total d'importations à la valeur de la production agricole qui s'est élevée à 2.450 milliards environ pour chacune des deux années on trouve que les importations ont représenté 15 p. 100 en 1955 et 19 p. 100 en 1956 des produits agricoles consommés en France. Ainsi, tant en valeur absolue qu'en pourcentage, notre dépendance à l'égard de l'extérieur (pays étrangers et zone franc) reste élevée.

Toutes réserves étant faites sur l'approximation de telles évaluations, il va sans dire que ces données ne sont évidemment pas entièrement significatives. On ne saurait se passer des importations de produits tropicaux qui représentent environ 100 milliards de francs pour les importations nettes de produits alimentaires (notamment café et cacao) et autant pour les produits non alimentaires (notamment coton et fibres). Et, si l'on veut pousser plus loin l'analyse, il faudrait également compter à part une partie de la laine et surtout des corps gras, car il est exclu que notre territoire métropolitain puisse faire face à la consommation nationale. Quoi qu'il en soit il faut être reconnaissant à la revue *Chambres d'Agriculture* d'avoir présenté un tableau d'ensemble du commerce extérieur des produits agricoles afin de mettre en garde ceux qui « surestiment systématiquement les exportations et minimisent, non moins systématiquement, les importations ».

A vrai dire, il n'existe pas une ventilation satisfaisante des postes du commerce extérieur agricole pour l'étudier en fonction de l'expansion de la production agricole métropolitaine. Nous nous contenterons donc de reproduire un document concernant seulement les principaux produits alimentaires et les aliments du bétail concurrents de l'agriculture métropolitaine. Ce document établi par les Services économiques du Ministère de l'Agriculture n'est pas à l'abri des critiques, mais il permet de suivre l'évolution de 1955 à 1956.

En 1955, le commerce extérieur des produits agricoles s'était à peu près équilibré (230 milliards d'importations contre 229 milliards d'exportations). Mais, point capital, le commerce avec la zone franc était caractérisé par un excédent d'importation de 102 milliards, tandis que le commerce avec les pays étrangers faisait apparaître un excédent d'exportation de 92 milliards : l'agriculture procurait ainsi à l'économie une quantité importante de devises.

Le déficit d'importations avec la zone franc était dû à ce que nous importions de grandes quantités de vins et de fruits (notamment d'Afrique du Nord) et que nous n'exportions que du sucre, des produits laitiers, des céréales, des viandes, etc., en faibles quantités.

L'excédent d'exportation vers les pays étrangers s'expliquait grâce aux exportations nettes de céréales (35 milliards), boissons (35 milliards), sucre (11 milliards), animaux vivants et viande (8 milliards) et conserves de fruits et légumes (4 milliards), les importations nettes de fruits (15 milliards dont 12 milliards pour les agrumes), de produits de basse-cour (4 milliards) et de produits laitiers (3 milliards) étaient très inférieures aux principales exportations nettes indiquées précédemment. Ainsi, en 1955, l'équilibre du commerce extérieur agricole avec les pays étrangers malgré des importations nettes encore trop fortes, par exemple de produits

laitiers et de produits de basse-cour, s'améliorait, quoique trop lentement, conformément aux directives du Plan.

En 1956, la situation s'est modifiée profondément et d'une manière défavorable Les importations se sont élevées à 335 milliards et les exportations à 194 milliards seulement, soit un déficit de 141 milliards (au lieu de 10 milliards l'année précédente). Cette détérioration est due principalement à deux causes. La première est la continuation de l'expansion économique : les hausses des salaires ont déterminé une demande accrue de produit alimentaires. Mais cette première cause est de faible importance par rapport à la seconde : les gelées du mois de février 1956 ont fait des dégâts considérables aux céréales et aux cultures légumières et fruitières. Inutile d'insister sur le caractère exceptionnel des conditions météorologiques de la campagne agricole 1955-56; elles ont été décrites dans les communications précédentes. Contentons-nous d'en montrer les répercussions sur le commerce extérieur avec la zone franc puis avec les pays étrangers.

Avec des importations de 181 milliards de francs et des exportations de 69 milliards de francs, soit un déficit à l'importation de 112 milliards de francs en 1956 (contre 102 milliards de francs en 1955), les échanges avec la zone franc n'ont pas subi de modifications très profondes (l'accroissement du déficit est dû essentiellement à l'augmentation des importations de légumes à la suite des gelées).

Au contraire, les modifications sont profondes dans le commerce avec les pays étrangers : les exportations ont monté à 153 milliards de francs alors que les importations ont baissé à 126 milliards de francs, d'où un déficit à l'importation de 27 milliards de francs, au lieu d'un excédent à l'exportation de 92 milliards de francs en 1956. Ce renversement s'explique principalement par l'augmentation massive des importations de céréales (de 5 à 57 milliards de francs) et la réduction de nos exportations de ce même produit (de 58 à 34 milliards de francs); les échanges de fruits et légumes suivent une évolution analogue quoique moins accentuée. Rappelons l'évolution peu encourageante du commerce des animaux vivants et des viandes : l'excédent de 8 milliards à l'exportation en 1955 est remplacé par un déficit à l'importation de 10 milliards. On a dit ici-même que la position exportatrice de la France dans ce domaine était très compromise. Le déficit d'importation des produits laitiers s'est accentué. Même constatation pour les produits de basse-cour.

Le moins qu'on puisse dire est que tous ces événements ne sont pas encourageants pour notre politique d'expansion liée à un développement des exportations agricoles. Il y a certes l'influence des gelées exceptionnelles de février 1956, mais n'y a-t-il pas lieu de poser quelques questions à propos de notre politique d'exportation agricole?

Le IIIe Plan de Modernisation et d'Équipement se propose de doubler nos exportations agricoles vers les pays étrangers en 1961 par rapport à 1955. On espère qu'à cette époque notre agriculture pourra améliorer de 250 milliards notre balance des paiements. Les principales exportations, auxquelles viennent s'ajouter des quantités de fruits et légumes non encore précisées, devraient être constituées principalement par 3 millions de tonnes de blé, 1 million de tonnes d'orge, 700.000 tonnes de sucre, 125.000 tonnes de viande bovine, 50.000 tonnes de viande porcine, 15.000 tonnes de beurre, 25.000 tonnes de fromage et 60 milliards de francs de boissons.

On remarquera dans ces objectifs l'importance des céréales. Ne convient-il pas de rappeler aux planificateurs le vieux dicton de l'École de Manchester : « Qui file le coton gagne un, qui le tisse gagne deux, qui fait l'étoffe gagne trois. » Dans un pays qui a une main-d'œuvre agricole bien souvent sous-employée, ne serait-il pas plus logique de s'orienter vers les productions les plus exigeantes en travail? Le Danemark jouirait-il d'une telle prospérité s'il avait continué, aujourd'hui comme au XIXe siècle, à exporter des céréales au lieu de produits animaux?

Certes, le IIIe Plan de Modernisation et d'Équipement pose le principe qu'*à tous les échelons, dans tous les programmes techniques ou financiers, la priorité doit être réservée au développement des productions animales, principalement de l'élevage bovin et des productions fourragères afférentes.* Les productions animales sont en effet plus compétitives que les productions végétales sur le marché extérieur. Mais il semble bien que cet avantage résulte des prix manifestement trop faibles des produits animaux. La meilleure preuve en est la véritable récession constatée dans la production bovine et qui risque de faire tache d'huile.

Aussi bien n'est-il pas suffisant de proclamer banalement que « le marché commun est un magnifique débouché pour notre agriculture ». Il sera nécessaire d'appliquer, d'une manière draconienne, les mesures proposées par le IIIe Plan de Modernisation et d'Équipement et notamment des études beaucoup plus approfondies en matière économique, une orientation convenable de la production par des *prix stimulants* et des investissements appropriés, une meilleure coordination des productions métropolitaines et d'Outre-mer, une organisation efficace des marchés (avec contrôle des exportations), *et surtout une vulgarisation active pour abaisser les prix de revient.*

Il serait cependant tout à fait injuste de ne pas souligner qu'un effort aussi vigoureux est attendu des autres secteurs de l'activité économique. N'est-il pas anormal que les exportations d'une grande Nation industrielle comme la France soient constituées, en 1955 par exemple, pour 12 p. 100 par des matières premières et pour 35 p. 100 par des produits demi-finis?

RAPPORT DES PRIX AGRICOLES A LA PRODUCTION AUX PRIX DES PRODUITS INDUSTRIELS NÉCESSAIRES A L'AGRICULTURE
POUVOIR D'ACHAT DE L'AGRICULTURE
(selon M. DESSIRIER)

M. de Boixo. — La distorsion actuelle entre prix agricoles et prix industriels est bien connue de vous; mais j'ai pensé qu'il était bon de vous faire connaître une étude de M. Dessirier dans la *Conjoncture économique et financière* de février 1957 : il nous apporte une contribution précieuse.

M. Dessirier, après avoir indiqué la source de ses calculs, établit comme suit le rapport des prix agricoles à la production aux prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

RAPPORT DES PRIX AGRICOLES A LA PRODUCTION AUX PRIX DES PRODUITS INDUSTRIELS NÉCESSAIRES A L'AGRICULTURE

Base 100 en 1949

1949		100
1950		100,2
1951		90
1952		87
1953		86,1
1954 :	mars	87,3
	juin	90,6
	septembre	87,0
	décembre	89,9

1955 :	mars	92,6
	juin	91,1
	septembre	94,4
	décembre	93,1
1956 :	mars	95,5
	juin	97,3
	septembre	96,9
	décembre	96,0

M. Dessirier estime que le rapport établi sur base 100 en 1949 serait valable également sur base 100 en 1938 (avec une erreur possible de 10 à 15 %).

Comme on le voit, le rapport en question est nettement défavorable à l'agriculture : il y a prélèvement anormal sur le revenu des agriculteurs.

Certains chiffres, qui nous sont personnels, sont surprenants; voici l'un d'eux :

Le 14 mai 1932, un pressoir hydraulique n° 4, avec deux maies de 1, 20 m. de diamètre, un moteur, installation comprise à la cave de Cuxous (P.-O.) avait été facturé : 18.085 francs.

En mars 1957 un pressoir de mêmes dimensions, avec le moteur électrique et deux maies, vaut 1.170.000 francs.

Nous ignorons en particulier si des modifications importantes auraient été apportées par le constructeur à ce pressoir en 1957 et qui expliqueraient ce prix. Le coefficient est de 64,7 tandis que les prix des vins ordinaires (base = 1 en 1932) sont au coefficient 23 $\left(\frac{340}{15}\right)$.

Revenu et pouvoir achat de l'agriculture

M. Dessirier cite un travail de M. Klatzmann, ingénieur agronome et administrateur à l'I. N. S. E. E. d'où il résulte que l'agriculture n'a pas bénéficié ou a très peu bénéficié de l'expansion générale de l'économie dans ces dernières années.

Le revenu apparent des exploitants agricoles tel qu'il est calculé par l'I. N. S. E. E. est passé de 1.220 milliards en 1952-1953 à 1.935 milliards en 1955-1956. soit une augmentation de 10 p. 100 environ, tandis que le revenu national est passé pendant la même période de 10.500 milliards à 12.440 milliards : soit augmentation de 20 p. 100 environ.

Voici un autre chiffre : le revenu des sociétés industrielles et commerciales, déduction faite des amortissements et des impôts directs, est passé de 811 milliards en 1952 à 1.050 milliards en 1955, soit une hausse de près de 30 p. 100.

Le fait important est que le pouvoir d'achat de l'agriculture paraît être resté stagnant dans les dernières années au milieu d'une économie en forte expansion... et sur une ligne générale semi-inflationniste. M. Dessirier s'est bien souvent élevé contre la distribution artificielle de rémunérations et de revenus fictifs.

Salaires industriels

a) En 1956 la hausse annuelle de la masse salariale a été de 10 p. 100 environ; quel que soit le progrès de la productivité, il y a sans nul doute, depuis un an et demi, un déséquilibre formel entre le gonflement des salaires et le progrès de la production. D'ailleurs ce déséquilibre se manifeste d'une manière de plus en plus apparente et irrésistible sur l'ensemble des prix français.

b) *Le déficit financier.* — Il est caractéristique même de la distribution de larges revenus fictifs. La théorie du déficit financier, nécessaire et

moteur, mode surtout française, lancée depuis longtemps par des clans avancés, a sombré dans la facilité et les exagérations. L'exemple contraire de l'Allemagne est autrement probant : budget équilibré, prix sensiblement stables, progrès rapide de la production, résorption des chômeurs, balance des comptes positive, monnaie solide...

Dans la situation actuelle, plus de la moitié des dépenses de l'État (25 % du revenu national) correspond à un transfert des producteurs de biens et des créateurs de services à des millions de pensionnés, indemnisés, secourus, subventionnés, stimulés. On est sous un régime d'abus de distributions et de subventions qui alourdit l'économie et finit par la mettre en déséquilibre fondamental sur une ligne inflationiste... Ce qui est en cause, ce n'est pas le principe des transferts mais leur masse par rapport aux possibilités économiques...

Pour terminer ce court exposé, je veux vous faire part d'une intervention de M. Giscard d'Estaing, à la tribune de la Chambre le 5 mars 1957. Parlant de l'influence de l'agriculture sur la balance des comptes, il a exposé que les pertes en devises de l'économie française en 1956 sont dues pour plus de la moitié à l'évolution de l'agriculture.

Voici les chiffres que nous devons à l'amabilité des Services économiques de la Banque de France : le 31 décembre 1955, l'encaisse or (or + devises) était de 1.800 tonnes. La perte a été au cours de 1956 de 800 tonnes dont la moitié soit 400 tonnes (400 millions de dollars = 14 milliards de francs environ), proviennent du déficit de la balance commerciale agricole. Il convient de dire que le coût total des gelées de février 1956, pour notre commerce extérieur céréalier, a été de 55 milliards de francs.

Ces chiffres permettent, dit M. Giscard d'Estaing, de mesurer l'importance pour l'économie française en général d'une agriculture prospère. Il ne faut pas oublier que l'agriculture doit sa production, pour la plus grande part, à l'énergie solaire, qui ne coûte rien.

Conclusion

Alors que les agriculteurs ont une mission essentielle dans la Nation, ils en sont, dans la période récente, les parents pauvres du fait de l'expansion industrielle formidable et du retard de la modernisation de l'agriculture dans le quart de siècle antérieur.

Leur donner un niveau de vie comparable à celui des autres français, c'est l'intérêt bien compris du pays, qui ne saurait être prospère avec une agriculture malheureuse, car c'est la première de nos industries nationales. Reste à trouver comment obtenir ce résultat en même temps que l'expansion générale n'oubliant aucun des secteurs.

SUR LA PROPHYLAXIE DE LA FIÈVRE APHTEUSE

M. J. Basset, *correspondant.* — Tous développements nécessaires se trouvent dans mes derniers mémoires publiés par la *Revue de Médecine Vétérinaire :* « Faillite de la vaccination pour la prophylaxie », novembre 1953; « Les vaccins utilisés en France », janvier 1954; « Fièvre aphteuse, prophylaxie », mars 1955. La présente note, simple vue d'ensemble, me fut inspirée par la séance du 26 février 1957 à l'Assemblée Nationale, et par un vœu du 9 janvier 1957 émanant de l'Académie d'Agriculture.

***

Deux moyens généraux de prophylaxie : abattage de tous les malades et contaminés réceptifs; vaccination de tous les animaux réceptifs.

I. — Abattage

A cause de la puissance de dissémination du virus (du contage), la méthode ne se peut concevoir que : soit tout au début de l'épizootie (pour tenter de la stopper); soit tout à la fin de l'épizootie (pour éteindre les derniers foyers).

Pratiqué *dans ces conditions*, l'abattage systématique est une excellente mesure de prophylaxie, la seule même qui vaille.

Mais, ordonner l'abattage, comme l'aurait décidé le ministre, alors que l'épizootie évolue, que tous les départements sont plus ou moins infectés (1.500 *foyers nouveaux* en décembre 1956), est une mesure inopportune. Et très onéreuse : 75 à 100 p. 100 de leur valeur selon qu'il s'agirait d'animaux atteints ou de contaminés. Cette intervention, inefficace dans l'état actuel de l'épizootie, est néfaste pour le pays.

II. — Vaccination

Les résultats varient suivant qu'on envisage la méthode : soit comme un moyen de juguler l'infection, c'est la *vaccination obligatoire ;* soit comme un moyen de limiter les pertes des exploitants, c'est la *vaccination facultative.*

A. — *Vaccination obligatoire*

Dès 1951 je publiais une étude au titre évocateur : « Faillite de la vaccination pour la prophylaxie de la fièvre aphteuse ». Et 1952, où la France fut submergée (221.400 foyers en août 1952), vint donner à ma prophétie une trop éclatante confirmation. Ce qui n'empêcha pas le ministère de faire voter *la vaccination obligatoire* (loi du 11 avril 1953), mesure impensable en France, écrivais-je, qui grève les finances, favorise les coalitions d'intérêts particuliers et restera totalement inefficace. « Décréter la vaccination obligatoire généralisée contre un contage d'une telle puissance de diffusion, dans un pays où les mesures sanitaires ont fait la preuve de leur impuissance, c'est se moquer du monde. »

En 1953, j'écrivais encore : « Actuellement, la fièvre aphteuse régresse mais persistera, plus ou moins endémique, attendant une poussée nouvelle, source de profits confortables pour les fabricants de vaccins irrésistibles, gouffre de pertes énormes pour les agriculteurs qui exhaleront, une fois encore, de vaines lamentations... » La poussée actuelle (1956-57) n'est donc point pour me surprendre!

La loi de 1953 fut préparée par les « Journées » de 1952 dont un ministre présidait le banquet, où l'on clamait « les immenses services rendus à la Nation et à « la profession vétérinaire, dans la lutte contre la fièvre aphteuse par... la vaccination! » (*sic*). Cette loi a causé au pays un préjudice considérable. Qu'importe! Ne donne-t-elle pas satisfaction aux marchands de vaccins, de vaccins inefficaces (nous allons le voir) et aux vaccinateurs?

Mais voilà que l'Académie d'Agriculture à son tour se manifeste, émet le vœu : « Que soit supprimé le caractère obligatoire d'une vaccination dont l'insuffisance est reconnue... » C'est une communication (nous la retrouverons) faite par un agriculteur-éleveur de la Meuse, M. Desoutter, le 12 décembre 1956, qui est à l'origine de ce vœu, adopté le 9 janvier 1957. Le résultat ne se fit pas attendre! Un arrêté du 29 janvier 1957 stipule : « L'arrêté du 23 novembre 1955, relatif à la vaccination obligatoire des « espèces sensibles à la fièvre aphteuse, est abrogé ». C'est clair. L'arrêté de novembre n'étant remplacé par aucun autre texte, *la vaccination obligatoire se trouve supprimée.* Ce résultat de si grande importance fut obtenu par un éleveur membre de l'Académie d'Agriculture, il convient de le souligner.

B. — *Vaccination facultative*

En France, la vaccination doit être libre. Limiter les pertes, protéger plus ou moins complètement les exploitations est le seul but qu'elle puisse atteindre. Il n'est pas négligeable. Encore faut-il disposer de vaccins efficaces!

Quand le Ministre déclare (séance du 26 février 1957) : *les vaccins français sont*, contrairement aux vaccins de fabrication étrangère, *parfaitement efficaces*, le Ministre montre qu'il est fort mal renseigné. Mes écrits (janvier 1954, mars 1955) lui prouveraient que les vaccins préparés en France sont, à la lettre, inacceptables.

En 1951, une Commission fut nommée pour expérimenter certains vaccins anti-aphteux. Le Ministre fit connaître aux directeurs des Services vétérinaires (9 juillet 1953) les résultats de l'expérience : « Les résultats ont permis de conclure que l'immunité conférée par l'un ou l'autre de ces vaccins, était à peu près satisfaisante après un délai de trois semaines, et sans valeur après trois mois. » A la fin du troisième mois, en effet, les vaccinés, éprouvés par cohabitation, se comportèrent comme des animaux neufs : *sur dix-huit* bovins, *dix-huit* firent des aphtes buccaux avec, *chez quinze*, une infection généralisée aux pieds! Et l'on peut bien penser que ces bovins n'avaient pas attendu la fin du troisième mois pour reprendre toute leur sensibilité à l'infection! Sans presque forcer la note, on pourrait dire qu'ils ne l'avaient jamais perdue!

En effet, même après trois semaines (3 semaines), la résistance conférée s'avéra, lors de l'épreuve, à peu près nulle. Mais, pour le savoir, il fallut attendre (18 mois) que la Commission se décidât (enfin!) à sortir son rapport (décembre 1954). *Sur dix-huit* bovins vaccinés, *seize* manifestèrent, lors de l'*épreuve après trois semaines*, des aphtes primaires confluents, avec des aphtes secondaires buccaux chez dix et, chez deux, l'extension aux pieds!

Quand donc (*Académie d'Agriculture*, 12 décembre 1956, p. 827) on fait dire à la Commission de contrôle que « les deux vaccins ne protégeaient pas les animaux au delà d'une trop courte durée de trois mois », on déforme curieusement, étrangement, les faits. Pourquoi, pour quelles fins, un membre de la Commission susdite voudrait-il attribuer, aux vaccins fabriqués en France, une valeur protectrice qu'ils ne possèdent pas?

Ces produits, non seulement ne protégeaient point pendant trois mois, ils ne protégeaient même pas pendant trois semaines!

Ces indésirables produits, je les ai stigmatisés en plusieurs mémoires et précisé (*Revue de Médecine Vétérinaire*, mars 1955) comment devrait s'exercer le contrôle pour doter — enfin — l'agriculture et la profession vétérinaire, de vaccins efficaces, de vaccins honnêtes.

Nul vaccin, écrivais-je, « nul vaccin ne pourra être mis en vente s'il n'est contrôlé et reconnu valable par l'État ». Le contrôle se conformera aux règles proposées par Willems. « *Le contrôle d'efficacité comportera, obligatoirement, deux épreuves :* la première sur des bovins vaccinés depuis un mois, la seconde sur d'autres bovins vaccinés depuis six mois et gardés à l'abri de toute contamination accidentelle. Les vaccins qui ne satisferont pas à la seconde épreuve seront rejetés. »

Je ne me bornai pas à multiplier notes et mémoires. Par l'intermédiaire d'un ami commun (mort aujourd'hui), j'obtins de M. le Député Gilbert Cartier des « Questions écrites », et, du Ministre, des réponses correspondantes (*Journal Officiel*, 2 décembre 1954), documents reproduits, avec d'autres, dans mon mémoire précité. Détachons un fragment du dialogue :

D. — 4° Quelle est la *durée de protection minimum* que devront accuser, lors du contrôle officiel, les vaccins obtenus des virus achetés aux diverses firmes?

R. — Selon les termes mêmes des contrats passés avec les firmes productrices de vaccins anti-aphteux, l'IMMUNITÉ devra apparaître sous trois semaines, et NE DEVRA PAS ÊTRE INFÉRIEURE A SIX MOIS.

D. — 5° Si le prix payé pour le virus sera remboursé à l'État lorsque les vaccins correspondants ne satisferont pas aux qualités requises?

R. — Pour reprendre encore le texte des contrats intervenus avec ces firmes et en cas de non efficacité du vaccin, la somme correspondante à l'achat de virus devra être remboursée à l'État.

Réponses catégoriques, engagegements formels. Je les croyais sincères et j'écrivais : « Les *desiderata*, que bien des fois j'ai, avec insistance, exprimés, se trouvent en partie satisfaits. Le scandale du marché libre des vaccins se termine. Les conditions du contrôle d'efficacité deviennent irréprochables. Les praticiens sauront que, désormais, ils pourront garantir une immunité de six mois — au moins — puisque tout vaccin qui ne témoignerait pas d'une telle efficacité serait repoussé. Ainsi les praticiens retrouveront-ils, avec la confiance de l'éleveur, l'autorité que donnent les services rendus. »

Oui, voilà ce que j'écrivais, croyant aux affirmations officielles! Pareille candeur est impardonnable chez un bonhomme de quatre-vingt-trois ans. Mais il a vécu si loin des autorités constituées, tribus, chapelles ou autres consortiums, et il méprise tant certaines habiletés!

Les vaccins de 1956 valent ceux de 1953; ils sont inacceptables. A l'Académie d'Agriculture (12 décembre 1956), M. Desoutter donne cet exemple : quarante génisses (formant 1 lot) sont vaccinées; trois semaines plus tard elles deviennent malades, et la fièvre aphteuse chez elles évolue comme dans un autre lot de génisses non vaccinées, infectées naturellement. Exemple instructif sous deux chefs : 1° On ne saurait ici prétendre (pour sauver la face) que la maladie était en incubation lors des piqûres; 2° en trois semaines, la résistance avait tout loisir de s'installer, si le vaccin n'eut pas été totalement inefficace. « Ce qui est fâcheux, ajoute l'auteur, c'est que ce cas d'inefficacité du vaccin est loin d'être isolé dans la région, si bien que les vétérinaires traitants sont très ennuyés. » « Le résultat est déplorable, La confiance en toute espèce de traitement officiel disparaît. Les agriculteurs hésitent à déclarer l'apparition de la maladie et celle-ci tend à se généraliser. » Et l'auteur proteste contre l'obligation légale d'utiliser contre la fièvre aphteuse une méthode de vaccination dont les échecs se multiplient tous les jours.

Dont acte. Mais n'ai-je pas, depuis 1951, repris maintes fois le problème, donné à l'Académie deux notes : *Faillite de la vaccination* (4 novembre 1953), *Les vaccins utilisés en France* (18 novembre 1953), et proposé une solution? Qui donc s'en est alors inquiété?

Le même auteur apporte un autre fait. Onze vaches sont vaccinées avec le contenu d'un même flacon; elles « tombent malades quelques jours plus tard », est-ce le vaccin qui les infecta? interroge le rapporteur. Certainement. Car l'infection n'existait antérieurement pas puisque les autres vaches de l'effectif, vaccinées avec les produits contenus dans d'autres flacons, restèrent indemnes. De tels accidents (on les rencontre aussi dans la vaccination contre la poliomyélite, notamment) sont bien connus; il n'est que de se reporter à mes publications.

Vaccins inefficaces, vaccins dangereux parfois, je les ai dénoncés en temps utile. Mais les Troyens refusèrent de m'entendre et me laissèrent, seul, tenter (j'ai dit plus haut comment), tenter d'obtenir la préparation de vaccins honnêtes, et de protéger les finances publiques contre l'achat de mauvais produits.

L'Académie (nous l'avons noté plus avant, *loc. cit.*) s'émeut aujourd'hui. Elle constate « que les méthodes de vaccination actuellement employées sont incapables d'assurer une protection suffisamment étendue, solide et durable, etc. »

Depuis 1951, nous le savons de science certaine et ce ne fut pas un enseignement gratuit!

Mais pourquoi parler de « méthodes de vaccination »? Il ne s'agit pas de méthodes, il s'agit de *vaccins*. Ce sont les vaccins inefficaces, les mauvais vaccins — vendus très cher — qui sont incapables de protéger les animaux. C'est contre les vaccins inefficaces que l'action doit être dirigée, vigoureusement.

Pronostic de l'épizootie actuelle (1956, 1957...)

Facile et fâcheux. Il en sera comme pour la précédente, et pour les mêmes raisons. Aujourd'hui, nous sommes aussi complètement désarmés que nous l'étions en 1952. Aucun moyen de seulement retarder l'extension, limiter les pertes. Un vaccin — efficace, contrôlé — serait nécessaire, nous n'en avons pas. Le Ministre lui-même, sans le vouloir, nous renseigne. Il déclare en effet (séance du 26 février 1957) : « Depuis septembre, un stock de 2.630.000 doses de virus fut constitué. Utilisé en partie déjà, le reste est en cours de transformation en vaccin. C'est clair. Les produits ainsi obtenus ne seront pas contrôlés comme ils devraient l'être. Leur efficacité ne sera pas recherchée six mois après la vaccination; peut-être même ne sera-t-elle pas recherchée après trois semaines! Car les agriculteurs croient vaguement encore à la vaccination et ils demandent, exigent du vaccin. Et le Ministre, sous l'éperon des parlementaires, fera livrer, à pleins bidons, un jus portant l'étiquette magique. Encore n'y en aura-t-il pas pour tout le monde. Alors, comme en 1952, on allongera la sauce (je veux dire l'excipient), et sans doute fera-t-on injecter, au lieu de 30 centimètres cubes, dose normale habituelle, 2 centimètres cubes (2 cm³) de « vaccin », comme en 1952! »

Dans l'épizootie de 1952, aux pertes causées par la maladie, vinrent s'ajouter les frais des vaccinations inefficaces. Dans l'épizootie actuelle, la nation devra supporter — en outre — les grosses dépenses causées par l'abattage systématique et inopérant. Ne sommes-nous pas bien protégés? Par tous les moyens?

Mais... pourquoi l'alerte sonnée en 1953 ne fut-elle pas entendue? (1).

Conclusion

Je le répète. Ce que nous savons des contrats passés par le Ministère de l'Agriculture avec les fabricants de vaccins, nous le tenons du Ministre lui-même, par la voie des réponses aux « questions écrites ».

Nos *questions* du 10 novembre 1954 furent suivies d'un arrêté en date du 12 novembre (curieuse coïncidence) et les *réponses* parurent à l'*Officiel* le 2 décembre 1954.

D'ores et déjà, répond le Ministre, les vaccins anti-aphteux vendus à l'État sont soumis au contrôle du Laboratoire central de Recherches vétérinaires.

Concernant le contrôle :

Selon les termes mêmes des contrats passés avec les firmes productrices de vaccins anti-aphteux, l'immunité devra apparaître sous trois semaines et ne devra pas être inférieure à six mois.

Pour reprendre encore le texte des contrats intervenus avec ces firmes en cas de non efficacité du vaccin, la somme correspondante à l'achat de virus devra être remboursée à l'État.

(1) Cette épizootie suivant de près l'épizootie de 1951-53 pourrait donner d'utiles indications sur la durée de l'immunité consécutive à la maladie naturelle, si l'on notait le comportement des anciens guéris.

Telles sont les réponses du Ministre.

En conséquence, les renseignements fournis au cours de cet exposé, les échecs de vaccination observés dans la pratique journalière, obligent à conclure :

— ou bien le Laboratoire Central de Recherches vétérinaires est incapable d'assurer le contrôle des vaccins;

— ou bien les vaccins anti-aphteux achetés par l'État ne furent pas soumis au contrôle du Laboratoire.

Cette seconde hypothèse est, je n'en doute pas, la bonne. Alors, je demande :

Pourquoi les services officiels n'ont-ils pas respecté les clauses inscrites dans les contrats signés par le Ministre de l'Agriculture?

Est-il admissible que l'on puisse ainsi causer aux éleveurs un préjudice important et se jouer des finances de l'État?

A-t-on du moins exigé le remboursement des sommes versées aux fabricants pour l'achat des virus employés à la préparation des mauvais vaccins?

La vaccination obligatoire étant supprimée (arrêté du 29 janvier 1957), les contrats passés par le Ministre avec les marchands de vaccins seront sans doute modifiés.

Mais, que l'État participe encore à l'affaire et reste acquéreur de vaccin, ou que les vaccins soient vendus directement aux vétérinaires, *la vente des vaccins anti-aphteux ne doit pas être libre.* Les vaccins ne peuvent être vendus que sous le contrôle de l'État. Un arrêté en date du 12 novembre 1954 prescrit de déposer, avant le 31 décembre 1954, les demandes d'autorisation de fabrication des vaccins anti-aphteux. « A partir de cette date, ces vaccins ne pourront être mis en vente que sous réserve d'une autorisation délivrée par le Ministre de l'Agriculture, après avis du Comité vétérinaire des sérums et vaccins et du Comité consultatif des Épizooties. »

Cette autorisation, pour nous satisfaire, devrait être subordonnée aux épreuves de résistance plus haut précisées : « *l'immunité* devra apparaître sous trois semaines et *ne devra pas être inférieure à six mois* ».

Mais le Ministère nous avait donné l'assurance que les vaccins achetés par l'État auraient subi, sans faiblir, ces épreuves, et nous savons trop, hélas!, ce qu'il advint des promesses ministérielles.

Souhaitons qu'on en finisse avec de tels errements, et que les services officiels veuillent bien se croire obligés de satisfaire aux textes qu'ils ont eux-mêmes inspirés.

Présentation de l'ouvrage:

ENCYCLOPÉDIE FÉLINE

par M. Ed. Dechambre

M. Bressou. — M. Dechambre, sous-directeur de la Ménagerie au Muséum national d'Histoire naturelle m'a prié de vous présenter, ainsi qu'il l'a fait pour les ouvrages de zootechnie qu'il a déjà offerts à notre Compagnie, un livre qu'il vient de publier récemment aux Éditions Prisma sous le titre de : *Encyclopédie féline.*

Cet ouvrage est entièrement consacré au chat domestique. Sous la forme alphabétique imposée sans doute par la collection à laquelle il appartient, il contient tout ce qu'il est pratiquement nécessaire de connaître sur l'élevage du chat, mais aussi sur l'histoire de cet animal qui paraît bénéficier aujourd'hui de l'engouement d'un grand nombre d'amateurs.

On y trouvera des notions succinctes mais précises sur son origine et sa filiation zoologique ainsi que des renseignements sur les félidés

sauvages, ses plus proches parents. De même, on y lira avec fruit un exposé très clair sur l'histoire de sa domestication depuis la lointaine Égypte jusqu'à nos jours.

L'ethnologie constitue la partie la plus importante. Toutes les races de chats, actuellement si nombreuses, y sont décrites avec les précisions nécessaires aux éleveurs d'animaux de races pures.

Enfin, les règles d'hygiène générale, d'hygiène de l'alimentation et de la reproduction, la conduite à tenir lors de maladies, font l'objet de développements qui doivent répondre à tous les besoins de l'éleveur.

Signalons que ce livre est abondamment illustré de magnifiques reproductions photographiques très fidèles et très suggestives qui lui confèrent un attrait tout particulier.

Il m'est agréable de signaler ici la valeur de cet ouvrage et de le renvoyer à la Section des Élevages pour une récompense.

L'INFLUENCE DES MÉTHODES D'ISOLEMENT ET DES MILIEUX DE CULTURE DANS L'ÉCHANTILLONNAGE DE LA FLORE FONGIQUE DES SOLS

par **C.-M. Messiaen**

(*Note présentée par* **M. Dufrénoy**)

Des recherches entreprises sur les champignons susceptibles de provoquer chez le maïs des manques à la levée et des verses parasitaires pendant la maturation ont entraîné l'étude de la flore fongique des sols cultivés dans le Sud-Ouest de la France. Quelle méthode choisir pour étudier la composition et l'évolution de cette flore?

L'observation directe des spores et des filaments mycéliens dans le sol est difficile et ne permet pas leur identification. Il faut donc avoir recours à des méthodes d'isolement et de culture en milieu artificiel. La méthode des dilutions, bien connue des bactériologistes, est la plus couramment employée.

On peut aussi prélever directement des particules de terre de 2 à 3 millimètres avec la pointe d'une aiguille lancéolée, et les ensemencer dans des tubes de gélose inclinée. Des méthodes plus complexes (tubes à orifices capillaires enfoncés dans le sol) ont été proposées par des auteurs anglais.

Les travaux classiques de Winogradsky sur les bactéries du sol ont montré l'intérêt des milieux sélectifs pour leur mise en culture. En est-il de même pour les champignons?

Une série d'isolements que nous avons pratiqués à partir d'un seul échantillon de terre montrera quelle peut être l'influence du mode d'ensemencement et du milieu de culture proposé sur la flore fongique que l'on recueille.

Le sol choisi est du type « Graves » des vignobles girondins, amélioré par dix ans de cultures semi-maraîchères. Les dernières cultures pratiquées étaient : 1956, maïs; 1955, haricots; 1954, tomates; 1953, haricots. Le prélèvement a été fait le 15 février 1957 de 0 à 10 centimètres de profondeur. Les modes d'ensemencement et les milieux de culture utilisés étaient les suivants :

a) Gélose au jus de prune (1); ensemencement par dilution au 1/10 000 en boîte de Pétri.

(1) Ce milieu de culture, de pH 5, est très favorable à la croissance des champignons et inhibe par contre la croissance des bactéries.

b) Ensemencement direct de grains de terre sur le même milieu.

c) Ensemencement de grains de terre sur une gélose à base d'humus artificiel (produit commercial composé pour la plus grande partie de lignine et de cellulose dégradée, avec cependant un peu de sucres).

d) Ensemencement de grains de terre sur papier filtre stérilisé, imbibé de solution de Knop.

e) Incubation de grains de maïs dant l'échantillon de terre à 10° C pendant une semaine; repiquage en serre; isolements sur gélose-prune à partir des grains non germés (43 %).

Le tableau suivant donne la composition de la flore recueillie : le nombre total des isolements étant ramené à 100 dans chaque cas.

Champignons isolés	Méthodes d'isolement				
	A	B	C	D	E
Mucorinées	—	30	15	—	21
Pythium spp.	2	30	26	—	12
Fusarium spp.	10	26	53	39	27
Gibberella Zeæ	—	—	5	—	17
Trichoderma spp.	—	—	—	—	—
Aspergillus spp.	48	—	—	—	—
Penicillium spp.	17	—	—	—	2
Phoma sp.	8	—	—	—	—
Epicoccum sp.	3	—	—	—	—
Curvularia sp.	—	1	—	—	—
Stachybotrys spp.	—	—	—	26	—
Papulaspora sp.	4	—	—	—	—
Rhizoctonia solani	—	—	—	—	4
Sclerotium sp.	—	—	—	—	8
Mycelia sterilia	8	15	—	35	2

Les champignons le plus souvent isolés sont : Mucorinées, *Pythium*, *Fusarium* (dont la forme imparfaite de *Gibberella Zeæ*), *Aspergillus*, *Penicillium*, *Stachybotrys*. Si nous adoptons les conceptions de Waksman et Garret, nous pouvons penser qu'ils représentent cinq types de mode de vie dans le sol.

Type I. — Mucorinées : mycélium abondant dans le sol, saprophytes à croissance rapide, capables d'utiliser les glucides simples (sucres).

Type II. — *Aspergillus-Penicillium :* spores abondantes dans le sol, saprophytes à croissance plus lente, utilisant aussi les glucides les plus simples.

Type III. — *Stachybotrys :* saprophytes, capables d'utiliser au contraire des glucides peu assimilables — ici la cellulose — à croissance lente.

Type IV. — *Pythium :* mycélium abondant dans le sol, croissance rapide, utilisent les sucres simples, mais peuvent être pathogènes sur les graines semées et les jeunes plantules.

Type V. — *Fusarium-Gibberella Zeæ :* mycélium et spores abondants dans le sol, parasites des racines, capables d'utiliser les sucres simples et la cellulose.

La méthode des dilutions sur milieux de culture sucrés favorisera

les champignons de type II; l'ensemencement de grains de terre sur les mêmes milieux favorisera au contraire les champignons des types I, IV et V. L'utilisation de milieux sélectifs sélectionnera les champignons du type III. L'emploi d'un « piège biologique » (grains de maïs) favorisera les champignons des types IV et V.

Il semble donc que la méthode des dilutions serait heureusement complétée pour l'étude de la flore fongique du sol par des ensemencements directs de grains de terre, qui mettent mieux en évidence les Mucorinées et les Oomycètes. L'emploi de milieux sélectifs ou de « pièges biologiques » sera utile si l'on veut étudier la dégradation des matières organiques ou les maladies des parties souterraines des plantes.

(*Station de Pathologie Végétale du Sud-Ouest*
Institut National de la Recherche Agronomique.)

COMITÉ SECRET

Présentation de candidatures pour diverses places vacantes.

Membres titulaires

Section des Cultures

a) Place de M. A. Chevalier, décédé : la Section présente :

En première ligne : M. Barbier.
En deuxième ligne : M. Guérillot.

b) Place de M. Ferté, devenu membre émérite : la Section présente :

En première ligne : M. Deleau.
En deuxième ligne : M. Der Katchadourian.

Section d'Histoire Naturelle

Place de M. Grandjean, devenu membre non résidant : la Section présente :

En première ligne : M. Ulrich.
En deuxième ligne : M. Gèze, M. Valdeyron.
(*ex-æquo*)

Membres non résidants

La Commission académique présente plusieurs propositions distinctes.

Place de M. Jean Yole, décédé : la Commission présente :

En première ligne : M. R. Delatouche.
En deuxième ligne : M. Garrigou-Lagrange.

Places nouvelles créées par le décret organique du 25 avril 1956.

Proposition A, la Commission présente :

En première ligne : M. Louis Estrangin.
En deuxième ligne : M. de Solages, M. Clauzel.
(*ex-æquo*)

Proposition B, la Commission présente :
En première ligne : M. Drouineau.
En deuxième ligne : M. Delmas.

Proposition C, la Commission présente :
En première ligne : M. Alabouvette.
En deuxième ligne : M. Souty.

Membres étrangers

Places nouvelles créées par le décret organique du 25 avril 1956.

La Commission académique présente plusieurs propositions distinctes.

Proposition A : M. le Pr Bauer (Allemagne occidentale).

Proposition B : M. Da Costa Lima (Brésil).

Proposition C : M. Wellensiek (Pays-Bas).

Proposition D : M. Wallace (Grande-Bretagne).

Correspondants nationaux

Section de Sylviculture

Place de M. Briot, décédé : la Section présente M. Vazeilles.

Place de M. Deroye, décédé : la Section présente M. Silvy-Leligois.

Place de M. F. de Vogüé, élu membre titulaire : la Section présente M. Courrégelongue.

Place de M. Blais, élu membre titulaire : la Section présente M. Paul Hirsch.

Section des Élevages

Place de M. Carougeau, décédé : la Section présente M. Martial Laplaud.

Section d'Économie rurale

Place de M. Laugier, décédé : la Section présente M. Breton.

Place de M. Marcel, décédé : la Section présente M. Klatzmann.

(Ces 2 places étant transférées de la Section des Cultures, selon le dispositif du décret.)

Section des Sciences physico-chimiques

Place de M. Vautier, décédé : la Section présente M. Didier Bertrand.

Place de M. Geslin, élu membre titulaire : la Section présente M. Coïc.

Section d'Histoire naturelle

Place de M. de Feytaud, élu membre non résidant : la Section présente M. Schenk.

Place de M. Régnier, élu membre non résidant : la Section présente M. Bonnemaison.

Section de Génie rural

Place de M. Féraud, élu membre titulaire : la Section présente M. Thévenot.

Correspondants étrangers

Section des Élevages

Place de M. Marcq, décédé : la Section présente M. Bonadonna (Italie).

Section de Génie rural

Place de M. Bouckaert, décédé : la Section présente M. Franke (Allemagne occidentale).

Les élections auront lieu au cours de la prochaine séance.

BIBLIOGRAPHIE D'ENSEMBLE

(*Ouvrages reçus pendant le mois de mars 1957*)

Ledermann (Sully). — *Alcool, alcoolisme, alcoolisation.* (Données scientifiques de caractère physiologique, économique et social.) Travaux et documents. Cahier n° 29 de l'Institut national d'études démographiques. Presses Universitaires de France, 108, boulevard Saint-Germain, Paris. (Signalé par M. Préaud.)

Gachon (Lucien). — *Comparaison des paysages anglais et français : bassin de Londres et nord-ouest français.* Étude extraite du volume *Centenaire Le Play*, Paris Éditions Picard 1956. (Hommage de l'auteur.) (Signalé par M. Préaud.)

Grand (Roger). — *Comment au Moyen Age on a résolu les éternels problèmes de la vie rurale.* Lecture faite dans la séance publique annuelle de novembre 1956 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. (Signalée par M. Préaud.)

Dumont (René). — *Révolution dans les campagnes chinoises.* Ouvrage de 450 pages. Édition Du Seuil, 27, rue Jacob, Paris (6e). (Présenté par M. Chombart de Lauwe.)

Bocquet. — *La protection civile et les problèmes d'accumulation de la radioactivité dans la flore et la faune.* Brochure 47 pages. Édition France-Sélection, 11, rue du Département, Paris (19e). (Présenté par M. Bressou.)

Mission d'étude intra-européenne du Centre National de la Coopération agricole. — *La révision et le contrôle des Coopératives agricoles en Suisse.* Travail ronéoté, 77 pages. Centre National de la Coopération agricole, 129, boulevard Saint-Germain, Paris (6e). (Signalé par M. Préaud.)

Institut national de la Statistique et des Études économiques. — *La structure du vignoble du Var.* Enquête faite sous le patronage de l'I. N. S. E. E. et du Ministère de l'Agriculture, 92 pages. Direction générale de l'I. N. S. E. E., 29, quai de Branly, Paris (7e).

Cairaschi (E. A.), Harranger (J.) et Marion (J.-P.). — *L'amélioration du fraisier, notamment en Moselle.* Op. 24 pages. Chambre d'Agriculture de la Moselle.

Cepède (M.) et Lengellé (M.). — *L'économie des besoins.* Étude publiée par l'Institut d'observation économique, 2, rue des Ciseaux, Paris (5e).

Dechambre (Dr Édouard). — *Encyclopédie féline.* Brochure richement éditée, ornée jolies photos, 205 pages. Éditions Prisma, 26, rue Desbordes-Valmore, Paris. (Présenté par M. Bressou.)

SÉANCE DU 3 AVRIL 1957

Présidence de M. Tony BALLU

RÉCEPTION DU Dr DE FEYTAUD
NOUVEAU MEMBRE NON RÉSIDANT

M. le Président. — Mon cher Confrère, un des principaux privilèges du Président de cette assemblée, est d'avoir l'honneur d'accueillir ses nouveaux confrères, et de leur souhaiter la bienvenue.

C'est avec un plaisir tout particulier que j'use aujourd'hui de ce privilège, en vous ouvrant les portes de notre Compagnie.

Vous n'êtes d'ailleurs pas un nouveau venu pour nous, puisque nous vous comptons depuis longtemps comme correspondant. Mais ce n'est pas tant cette ancienneté que la valeur de vos titres et de vos travaux qui a justifié nos suffrages.

Vos connaissances médicales vous ont incité à pénétrer plus avant dans l'étude des sciences biologiques, où vous avez acquis le grade de docteur ès sciences naturelles.

Parmi vos très nombreux autres titres, je soulignerai les suivants :

Vous avez dirigé magistralement la Section de Zoologie agricole du Sud-Ouest, puis professé à la Faculté des Sciences de Bordeaux, où votre compétence vous a fait désigner par la suite, comme doyen.

Vous êtes en outre Président de l'Académie Nationale des Sciences, Belles Lettres et Arts de Bordeaux; Président d'honneur de la Société de Zoologie agricole; Président du Comité international pour l'étude de la lutte contre le doryphore; Président de la Société de Gérontologie de Bordeaux et du Sud-Ouest.

Vous avez enfin largement contribué au rayonnement de la Culture française au cours de nombreuses missions effectuées à l'étranger, notamment au Chili, en Espagne, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne et en Suisse.

Quant à vos travaux, ouvrages et publications, la liste serait trop longue à énumérer aujourd'hui : qu'il me suffise de dire que, joints à vos titres, ils étaient très largement de nature à vous faire accueillir parmi nous.

M. de Feytaud. — Monsieur le Président, Messieurs et chers Confrères, c'est pour moi un très grand honneur d'être appelé par vos suffrages à siéger dans cette Compagnie à la fin d'une carrière vouée pendant un demi-siècle au service de l'agriculture française.

Lorsqu'en 1906, docteur en médecine de la Faculté de Paris, je revins à Bordeaux pour y occuper mon premier poste d'enseignement, dans cette Faculté des Sciences où, quatre ans plus tôt, j'avais, jeune étudiant, pris une part active à la fondation, par Gruvel, de la Société d'étude et de vulgarisation de la Zoologie agricole, on me pria d'accepter la charge de son secrétariat et de son bulletin. Cette circonstance dirigea dès lors mes travaux de recherche et mes écrits vers l'entomologie pratique.

Je dois dire qu'à cette époque une telle orientation pouvait sembler une gageure, car les milieux universitaires affectaient un certain mépris pour les applications des sciences biologiques et les chances d'avenir étaient du côté de la science pure. De rares chaires de botanique ou de

zoologie agricole existaient déjà, mais on ne les convoitait qu'en passant et leurs titulaires momentanés s'en évadaient à la première occasion.

Il n'y en avait point à Bordeaux; la maîtrise de conférences et la chaire où j'enseignai étaient de zoologie et physiologie animale, préparant à la licence ès sciences et à l'agrégation des sciences naturelles; mes études personnelles n'en demeurèrent pas moins tournées vers les questions utilitaires.

Il est vrai que l'estime de Marchal et de Bouvier m'avait fait appeler dès 1911 par le Ministère de la rue de Varenne, en même temps que Chatanay, Paillot et Picard, à diriger une station régionale d'entomologie agricole où mon principal souci fut toujours la défense de nos récoltes, ainsi que la formation de chercheurs attachés au même idéal.

Je n'hésitai d'ailleurs pas à sacrifier à cette cause une étude passionnante, que j'avais entreprise à la suite de ma thèse de doctorat ès-sciences, sur les Termites d'Europe, lorsqu'apparut très menaçante, en 1922, l'invasion du Doryphore, qui durant vingt ans allait mettre à rude épreuve mon amour-propre de Français.

Je déplorai avec Marchal que fût alors mise en vigueur une vieille loi promulguée en 1878, réservant aux préfets la charge d'expulser ou d'exterminer sur le champ l'insecte indésirable contre l'arrivée duquel Riley avait mis en garde les Européens dans sa proclamation sensationnelle de 1876.

C'est le réveil de cette loi désuète, en même temps que l'absence d'un service de protection des végétaux, qui rendit vaines les angoisses des naturalistes clairvoyants et qui retarda de huit ans l'indispensable concentration des efforts, malgré les protestations et les vœux formels émis en mars et mai 1923 par votre Académie, sous la présidence d'Émile Bouvier.

Je dois rendre pourtant hommage à la compréhension dont firent preuve en l'occurrence les directeurs Roux et Lesage, navrés de cet état de choses. J'ai la fierté d'avoir rempli à leur demande et rendu fructueuses plusieurs missions délicates en pays étranger, en les aidant à rétablir ou sauvegarder l'exportation très compromise des produits de notre sol. Il me souvient entre autres de la ferme attitude du directeur Lesage à l'égard des préfets, de la joie qu'il eut à me voir accepter en 1926 la mise sur pied et le contrôle d'une vingtaine de centres de criblage qui ont permis d'écouler les excédents de pommes de terre du Limousin sans porter atteinte à notre commerce extérieur, et de la colère qui le prit lorsque, revenant de Berlin où m'avait accompagné M. l'Inspecteur général Buche, je lui révélai que l'interdiction d'entrée de nos fraises en Allemagne avait pour origine le rapport mal fondé d'un représentant des Chambres d'agriculture.

J'ai dit combien l'amitié de Paul Marchal avait contribué à fixer l'orientation de ma carrière. En venant aujourd'hui m'asseoir parmi vous, je ne puis me défendre de penser à lui. Il fut des vôtres pendant trente années dans le siège académique qui est maintenant occupé par son éminent disciple, mon ami le Pr Vayssière. Élu au début de 1913, quelques mois après son entrée à l'Institut, Marchal a joué ici un rôle très actif et vous l'avez eu pour président en 1930.

Ce savant distingué, accueillant et courtois, d'une modestie exemplaire qui le faisait sembler timide, fut un biologiste de si grand renom que le Collège de France ou la Sorbonne auraient été contents de le voir briguer une de leurs chaires magistrales; mais, fuyant plutôt les honneurs, il demeura fidèle au poste de ses débuts, cette chaire de zoologie appliquée de l'Institut agronomique où il se dévouait plus directement au bien public, tout en poursuivant son œuvre magnifique, faite d'observations et découvertes géniales qui ont rendu son nom illustre à travers le monde.

Quand on se remémore les conditions dans lesquelles il entreprit ces remarquables travaux, montant ses recherches expérimentales avec des moyens de fortune dans les combles d'un vieux bâtiment de l'Institut agronomique ou dans sa propriété de Fontenay-aux-Roses, on redouble d'admiration devant les résultats acquis.

Sa vie et son œuvre devraient être méditées par les jeunes chercheurs et les rendre modestes à leur tour, car ils disposent de ressources matérielles infiniment supérieures à celles qu'ont eues leurs devanciers et les récents progrès de la chimie leur offrent, comme aux jeunes médecins, un grand nombre de produits efficaces entre lesquels ils n'ont que l'embarras du choix.

Plusieurs d'entre vous ayant été ses élèves et quelques-uns ses collègues à l'Institut agronomique, vous approuverez, je l'espère, le sentiment de vénération qui me fait évoquer la mémoire de Paul Marchal, ainsi que l'a fait il y a quelques jours M. Régnier.

Ce souvenir me rend plus précieux encore le témoignage d'estime que m'ont apporté vos suffrages. J'apprécie, croyez-le, à sa juste valeur le privilège qui m'est accordé de pénétrer dans l'intimité de cette assemblée où, de semaine en semaine, une longue suite de travaux prépare un avenir meilleur à la bonne terre de France.

Je vous remercie tous de m'associer plus étroitement à vos buts et je m'efforcerai de ne pas vous décevoir.

COMMUNICATIONS RELATIVES A LA CAMPAGNE AGRICOLE

XIV. — LES OLÉAGINEUX MÉTROPOLITAINS

M. Ratineau. — *Note préalable.* — Après bien des difficultés, la production des oléagineux métropolitains se trouve maintenant organisée par le décret du 13 novembre 1954.

Ce décret, pris en vertu du décret général du 30 septembre 1953 sur l'organisation des marchés agricoles, doit permettre la réalisation du programme de production de 250.000 tonnes de graines oléagineuses métropolitaines. Rappelons que ce chiffre correspond à la valeur en huile du déficit constaté de nos approvisionnements, par rapport aux besoins d'ensemble de l'Union Française, et ceci, compte tenu de la production d'arachides et d'huile d'olive d'Afrique du Nord.

Faisons une analyse succincte du texte; nous y trouvons :

— des garanties de prix et d'écoulement;

— des organismes créés pour assurer ces garanties.

I. — Les garanties

1° *Garantie de prix.* — Chaque année avant le 30 juin est fixé pour le colza un prix de campagne applicable à la récolte de l'année considérée. Ce prix est assorti d'un prix soutien plancher et d'un prix maximum plafond. Ces prix correspondent au stade sortie organisme-stockeur, et à l'intérieur de la fourchette « prix-soutien, prix-plafond » les transactions avec l'huilerie sont libres.

Le prix culture s'obtient en retranchant de ce prix sortie organisme-stockeur, les frais de stockage qui peuvent être évalués à 700 francs environ, compte tenu également des taxes au bénéfice du Fonds de soutien et des frais mensuels de financement des stocks.

Les prix : mettre sur pied un marché des huiles fluides alimentaires métropolitaines nous étant apparu impossible en pratique, tous nos efforts ont tendu à organiser un marché de l'ensemble des huiles fluides alimentaires de l'Union Française, c'est-à-dire d'intégrer dans un même texte les graines métropolitaines, les arachides et l'huile d'olive. Les huiles étant concurrentes sur le marché et interchangeables, il était nécessaire de réaliser entre elles une certaine harmonie de prix qui se

traduit par une harmonisation du prix des graines. A quel stade devions-nous établir le rapport de prix entre colza et arachide, l'arachide, étant donné son importance en tonnage dans la satisfaction du bilan de consommation devant jouer le rôle de produit étalon.

Au stade culture, nous nous heurtions à de grosses difficultés, celles-ci résidant avant tout dans les différences de niveaux d'évolution des agricultures, et la différence de standing de vie des populations. Également dans le fait que l'arachide bénéficie à la production d'un prix politique et que nous nous méfions de cette formule qui peut faire ressortir à un moment donné des prix artificiels.

Après avoir discuté longuement, le seul stade permettant une comparaison solide des prix nous est apparu être le stade sortie organisme-stockeur pour les graines métropolitaines par rapport au prix C. A. F. port français pour l'arachide.

2° *Garanties d'écoulement.* — Elles sont assurées par une société interprofessionnelle qui se porte acheteur en fin de campagne de commercialisation (fin mai) des stocks invendus détenus par les organismes-stockeurs, sur la base des « prix-plancher ».

II. — Les organismes d'exécution

1° *Un Comité consultatif interprofessionnel.* — S'y trouve représenté l'ensemble des professions intéressées au problème des huiles fluides alimentaires de l'Union Française.

Son objet est d'étudier et de suggérer toutes mesures d'ordre économique et technique intéressant la production, la collecte, le stockage, la distribution, l'exportation, l'importation et, d'une manière générale, l'extension ou l'organisation des débouchés en matière d'huiles fluides alimentaires de l'Union Française.

2° *Une Société interprofessionnelle.* — Cette société, à la suite d'une convention passée avec l'État a pour rôle :

a) D'éponger, en fin de campagne de commercialisation les invendus au prix plancher.

b) D'effectuer toute importation d'huile ou de graines fluides venant de l'étranger; elle détient à cet effet un monopole.

c) D'effectuer, sur ordre du Gouvernement, toute exportation d'huile ou de graines.

3° *Un Fonds de soutien.* — Un Fonds de soutien qui pourrait être comparé à un organisme de gestion bancaire, ayant d'une part un rôle essentiellement financier (encaisser des recettes et régler des dépenses), mais étant chargé d'autre part de se prononcer sur toutes opérations d'achat sur l'étranger ou d'exportations, de constitution de stocks et en général de toutes opérations tendant à permettre le jeu normal des garanties et la satisfaction du bilan de consommation.

III. — Conclusion

Un certain nombre de remarques sont à faire concernant ce texte :

1° Le prix des graines oléagineuses métropolitaines ne se trouve plus rattaché au prix du blé, mais intégré dans un système d'organisation des prix des différents postes d'approvisionnement du marché (graines métropolitaines, huile d'olive, arachides, ces dernières constituant le produit étalon auquel se rattachent les prix des autres graines ou huiles).

2° Les garanties sont rendues effectives grâce à l'intervention d'une Société qui peut acheter en fin de campagne les invendus, et qui, d'autre

part, contrôle en tonnage et en prix les importations nécessaires au bilan de consommation.

3° Les organisations professionnelles se trouvent représentées dans les différentes commissions et peuvent s'assurer du jeu normal des garanties.

IV. — Évolution du système

Jusqu'en 1952, la production des oléagineux métropolitains s'était surtout concentrée dans les départements de la région parisienne et du nord de la France. C'est ainsi qu'à eux seuls, les départements de la Somme, de l'Oise et de l'Aisne produisaient un tonnage sensiblement égal à 50 p. 100 du tonnage global national. A la suite de difficultés rencontrées à cette époque dans la commercialisation des oléagineux et dans le domaine technique (attaques massives du ceuthorrhynque), ces départements ont presque totalement abandonné la production des oléagineux métropolitains et nous assistons actuellement à un développement des cultures du colza dans toute la zone périphérique.

On a constaté également, que la culture du colza tend à s'étendre au sud de la Loire et dans les départements du sud-ouest, de la Charente et de la Charente-Maritime. Par ailleurs, des essais concluants ont été entrepris en Camargue et dans le Gers.

Nous pensons qu'étant donné les garanties données par le décret du 13 novembre 1954, sous réserve d'une organisation professionnelle du marché de commercialisation (organisation actuellement en cours de création), la culture du colza pourrait, dans un certain nombre de départements, jouer son rôle de culture de conversion des cultures excédentaires (blé, betterave), étant donné que le problème de lutte antiparasitaire semble dès maintenant solutionné en grande partie.

	Année 1955	*1er novembre 1956*
Colza :		
Milliers d'hectares (surface)	63,7	44,6
Quintaux (rendement)	15,4	15,1
Milliers de quintaux (production)	981,5	672,4
Navette :		
Milliers d'hectares (surface)	8,65	5,6
Quintaux (rendement)	9,8	10,2
Milliers de quintaux (production)	84,7	57
Œillette :		
Milliers d'hectares (surface)	1,58	0,54
Quintaux (rendement)	7,6	8,2
Milliers de quintaux (production)	12,06	4,43
Tournesol :		
Milliers d'hectares (surface)	2,55	5,9
Quintaux (rendement)	14,7	14,9
Milliers de quintaux (production)	37,6	87,8
Autres oléagineux :		
Milliers d'hectares (surface)	17,9	36,2
Quintaux (rendement)	10,2	13,3
Milliers de quintaux (production)	183,5	481,3
Total des oléagineux :		
Milliers d'hectares (surface)	94,3	92,8
Quintaux (rendement)	13,8	14
Milliers de quintaux (production)	1.299,3	1.302,9

Le colza. — Le colza étant l'oléagineux le plus important, nous étudierons son évolution au cours de la campagne dernière.

La campagne 1955-56 s'était annoncée sous des auspices très favorables. L'importance des surfaces ensemencées à l'automne, en forte augmentation sur l'année précédente, était le résultat d'une politique économique saine et des progrès techniques réalisés dans la lutte antiparasitaire. Ceci prouvait donc que l'objectif de 150.000 hectares de culture métropolitaine d'oléagineux n'était pas trop ambitieux.

Au 1er décembre 1955, on comptait près de 88.000 hectares de colza, contre 64.000 l'année précédente (soit plus de 37 % d'augmentation).

Malheureusement, les froids très rigoureux de février 1956 (de —18 à —25°) provoquèrent des dégâts importants :

— plus de 50.000 hectares considérés comme détruits étaient retournés;

— plus de 27.000 hectares partiellement gelés étaient cependant conservés.

L'étude des résultats permet certaines remarques.

1° Le colza est beaucoup plus résistant au froid que l'on ne pensait, et des retournements abusifs de cultures supposées perdues eurent lieu. Des champs considérés comme partiellement endommagés donnèrent cependant des rendements dépassant largement 20 quintaux.

D'ailleurs une preuve en est apportée par le rendement moyen de 15,1 quintaux, voisin de l'année précédente.

2° Le colza de printemps, qui s'accrut comme culture de remplacement (près de 6.000 ha. au lieu de 2.000 l'année précédente), bénéficia au moment du semis d'une humidité exceptionnelle. Ceci explique les résultats remarquables obtenus à la récolte (souvent plus de 25 qx dans la zone de culture intensive du Bassin Parisien).

XV. — LA CAMPAGNE BETTERAVIÈRE ET SUCRIÈRE

M. Roger Beauchamps. — La campagne betteravière et sucrière de 1956 sera marquée d'une pierre noire dans les annales de nos professions.

En effet, après avoir réalisé, durant trois années consécutives, une production dont l'importance devait poser des problèmes d'écoulement fort complexes, les planteurs de betteraves et les fabricants de sucre viennent d'effectuer une campagne qui pourra figurer parmi les plus mauvaises.

Dès le début de l'année 1956, la campagne s'annonçait en effet sous des auspices défavorables puisque, à la suite des fortes gelées du mois de février, les cultures furent en grande partie détruites. Les blés durent notamment être resemés en totalité aussitôt après le dégel, ce qui provoqua un retard considérable dans les travaux habituels de printemps.

De graves difficultés de main-d'œuvre, des conditions atmosphériques particulièrement mauvaises ne firent qu'aggraver, dans le courant du printemps et de l'été, une situation qui s'est trouvée finalement très compromise au mois de novembre, à la suite d'une période de gelées précoces suivies d'un dégel immédiat.

En définitive, les caractéristiques essentielles de la campagne peuvent se résumer comme suit :

— récolte de betteraves très déficitaire du fait, notamment, d'une richesse particulièrement basse;

— pénurie de main-d'œuvre locale ou saisonnière, rendue plus sévère encore par la saison pluvieuse d'abord, et par le gel ensuite;

— conditions de fabrication du sucre exceptionnellement difficiles,

en raison notamment de la qualité de la betterave, de l'importance anormale de la terre contenue dans les chargements des retards dans les livraisons, qui ont eu pour conséquence un ralentissement de la cadence de fabrication et, dans certains cas, même des arrêts d'usines.

***

Mais ces circonstances, pour pénibles qu'elles aient été, ne sont pas les seules qui méritent d'être signalées à votre attention.

La situation qui est faite aux planteurs de betteraves et aux fabricants de sucre quant à la fixation de prix insuffisants par la puissance publique pose un grave problème pour l'avenir de la production betteravière et sucrière.

C'est un devoir d'équité comme une sage prévoyance qui s'imposent au Gouvernement si l'on veut éviter au pays la diminution d'une production indispensable à son ravitaillement.

***

En outre, fait très grave, le plan sucrier n'est pas encore adopté un an après sa présentation aux Pouvoirs Publics par l'Interprofession.

Aussi me semble-t-il indispensable de retenir votre attention sur ce problème, ses aspects et les conséquences du retard apporté à lui donner une solution.

J'ai été apparemment bien inspiré en invoquant, dans ma communication de l'an dernier, les règles de la courtoisie pour ne pas vous faire connaître, dans son détail, le Plan d'Organisation Sucrière, tel qu'il avait été élaboré par nos professions : betterave, sucre métropolitain, sucre d'outre-mer, et tel qu'il était soumis, dès cette époque, à l'examen et à l'approbation des Pouvoirs Publics.

Ces derniers, en effet, n'ont pas encore, à l'heure où je vous parle, articulé une position précise, ou en tous cas définitive, à l'égard de notre projet interprofessionnel.

Certes, après qu'on nous eut demandé de compléter notre travail par une étude spécialement consacrée au problème de la productivité (je vous dirai quelques mots à ce sujet dans un instant), une Commission spéciale a été constituée au sein du Plan de Modernisation et d'Équipement et cette Commission a tenu, dans le courant de l'automne, trois séances plénières, en dehors de quelques séances de travail en sous-commission.

Les Services du Plan ont admis sans difficulté — et cela est loin d'être dépourvu d'importance — que le Gouvernement n'avait pas à modifier systématiquement, du moins dans ses aspects fondamentaux, un travail dont je vous avais souligné qu'un de ses mérites essentiels résidait dans le fait que, pour la première fois, un front commun en apparence solide, avait été réalisé entre les planteurs et les fabricants, que ces derniers appartinssent à la Métropole ou à l'Outre-mer. Mais le Gouvernement se réserve la tâche de définir à l'avance, pour la durée du Plan, des principes qui sont davantage son fait que celui des professions.

Notamment, le régime et la forme de la participation de l'État, au regard de la notion d'approvisionnement des marchés de la zone Franc, notion qui peut être aussi bien restrictive, si l'on s'en tient aux termes du décret du 9 août 1953, qu'extensive, si l'on se réfère à la réalité des besoins commerciaux d'un ensemble de territoires qui réclament d'ores et déjà un tonnage global pratiquement double de celui qui a été envisagé en 1953.

De même, et c'est probablement le point sur lequel la position interprofessionnelle risque le plus de devoir être adaptée à une conception différente de la part de l'État, ce dernier paraît envisager de suggérer, sinon de décider d'autorité, un assouplissement très net du jeu de la répartition des droits de production, à l'intérieur des professions métropoli-

taines, d'une part, et même peut-être, d'autre part, une modification des proportions respectives attribuées à la Métropole et à l'Outre-mer, dans les objectifs globaux de production.

Dans cette matière, il est manifeste que les Pouvoirs Publics sont guidés par le souci d'éviter qu'un Plan de plusieurs années n'aboutisse en fait à la cristallisation des fabrications (ainsi que des cultures correspondantes) et recherchent telle formule susceptible de ménager certaines possibilités d'extension à des sucreries qui se seraient distinguées, soit par un effort de productivité impliquant des investissements importants, soit par la prise en charge systématique, au détriment des soldes nets répartissables, des dépenses afférentes à l'expédition des sucres réputés excédentaires. Exprimée en d'autres termes, la préoccupation des Pouvoirs Publics paraît être d'éviter que la notion même d'objectifs de production ne se traduise, pour une longue période, par l'établissement d'un contingentement strict, à la culture comme à la production, lequel contingent créerait inéluctablement, en fait sinon sur le plan juridique, des droits susceptibles de prendre, insensiblement, le caractère de droits légaux.

***

Par ailleurs, les études qui ont été menées sur la productivité sucrière posent elles-mêmes, dans leurs conclusions, des problèmes qui, transposés dans le cadre d'un Plan pluriannuel, requièrent une prise de position de la part du Gouvernement.

Les dites conclusions se résument en effet aux points essentiels suivants.

Au cours des six années écoulées, c'est-à-dire depuis 1950 jusqu'au seuil de la campagne 1956-1957, les sucreries métropolitaines ont dû faire face à une hausse de leurs frais d'exploitation d'un peu plus de 50 p. 100. Compte tenu des charges découlant des investissements réalisés pour améliorer leur potentiel quantitatif et qualitatif, les progrès de productivité qu'elles ont enregistrés, bien que dépassant nettement les pourcentages moyens constatés dans d'autres secteurs économiques, n'ont pas « neutralisé », dans l'ensemble, plus de la moitié des hausses subies. Notre industrie sucrière n'est parvenue à soutenir un effort aussi considérable que grâce à une série exceptionnelle de trois campagnes vraiment favorables.

Mais il ne faut pas se dissimuler qu'en matière d'industrie agricole, la progression de la productivité ne peut être jamais considérée comme pleinement et définitivement acquise : l'instabilité singulière accusée d'une année à l'autre par la matière première que nous travaillons, les différences considérables que l'on constate dans la collecte des betteraves, sans parler des différences de richesse, puisque aussi bien ces dernières sont corrigées largement par le jeu des dixièmes de densité, peuvent toujours créer, d'une campagne sur l'autre, une situation en tous points différente. On l'a bien vu, en 1956-1957, où, pour un tonnage de betteraves travaillées très sensiblement égal à celui de 1955-1956, la production de sucre a été finalement inférieure à la précédente d'environ 200.000 tonnes, soit 15 p. 100 en chiffres ronds.

Aussi, la consolidation des progrès réalisés depuis six ans et, *a fortiori*, la réalisation d'améliorations nouvelles nécessiteront, au cours des années qui viennent, un supplément encore fort important d'investissements et d'aménagements techniques. Tout cela amènera fatalement les Pouvoirs Publics à réexaminer très sérieusement les conditions réelles de l'exploitation sucrière et les marges de fabrication correspondantes, ainsi qu'à étudier les bases d'une indexation, destinée à corriger quasi automatiquement ces dernières.

« Faute d'une telle action — a-t-il été écrit — non seulement l'industrie sucrière française serait stoppée immédiatement dans l'accroissement des tonnages produits et dans l'amélioration des conditions techniques de l'exploitation, mais elle se trouverait vouée à une régression aussi rapide qu'inéluctable. »

***

On conçoit que les Services administratifs en ce qui les concerne et, à son échelon, le Gouvernement lui-même, aient pris un large temps de réflexion avant de donner une solution aux problèmes ainsi posés, car la réponse, cela est certain, engagera pour plusieurs années tout à la fois l'État et les professions.

Qu'il me soit cependant permis, sans m'écarter pour autant de « l'académisme » qui est naturellement de mise lorsque nous parlons entre nous, de regretter que le Gouvernement observe systématiquement, depuis plus de trois mois, un silence total sur tous ces points. Qu'il me soit permis de déplorer qu'aucune position administrative cohérente n'ait encore été articulée, en ce qui concerne le secteur betterave-sucre-alcool, dans le même temps où s'ébauchent et, peut-on dire, se mettent au point avec une rapidité surprenante les bases d'un marché commun européen, dont il est déjà acquis que, s'il se réalise, il englobera toutes les activités agricoles, et à propos duquel on commence à apercevoir avec quelque clarté sous quelle forme et dans quelle mesure les économies d'Outre-mer s'y trouveront associées, au moins pendant une période d'essai.

Il faut quand même que je vous dise tout net que je ne puis m'empêcher d'éprouver l'impression qu'il existe une contradiction certaine et malheureusement presque constante entre l'action des Pouvoirs Publics, occupés, nous le savons tous, par la solution immédiate de problèmes quotidiens, et la préparation d'une politique de longue haleine qui devrait être conçue, dès maintenant, non plus sur le plan local, mais sur celui d'une Europe à six.

Car enfin, dans une telle Europe, nos professions — et cela veut dire en même temps nos cultures betteravières en France métropolitaine, nos plantations de canne et nos productions sucrières d'Outre-mer — pourraient avoir une chance de se présenter, au départ, dans une position majeure et non pas dans une position mineure. Position majeure, puisque nous représentons, avec les territoires d'Outre-mer, approximativement la moitié du potentiel de production de l'Europe des six. Même seule, la production métropolitaine se classe de loin en tête des autres productions européennes. L'ensemble de celles-ci n'est pas excédentaire, au contraire, lorsqu'on inclut les territoires de la zone Franc dans l'aire d'écoulement des productions. Quant aux prix, et quoi qu'on en ait dit, ils se situent sur un pied d'égalité presque totale vis-à-vis de notre futur partenaire le plus important en production, c'est-à-dire l'Allemagne; notablement en dessous de ceux du second partenaire en importance, c'est-à-dire l'Italie; ils ne dépassent, de façon relativement légère, que le niveau atteint par la Belgique et, dans une proportion plus marquée, celui de la Hollande. Ces quelques éléments, trop brièvement énumérés, ne peuvent manquer de retenir votre attention et doivent nous inciter à méditer sur les possibilités qu'il paraît permis de ménager dans l'avenir de la production betterave-canne-sucre, pour autant que l'examen de questions essentiellement techniques ou financières soit entrepris et mené à son terme avec une largeur de vues suffisante.

***

Cela devient une banalité de dire, comme je vous l'ai déjà déclaré l'an dernier et l'année d'avant, que ces productions se trouvent à un tournant de leur histoire. Et pourtant, à peine abordé, le virage se révèle plus accentué qu'on ne l'avait pensé de prime abord. C'est une raison de plus pour serrer plus fermement la direction. Le vœu que je veux exprimer aujourd'hui en terminant, devant vous, est que la voix de l'Académie d'Agriculture de France, celles groupées dans notre Interprofession soient à tout le moins entendues pendant qu'il en est encore temps.

M. Dumont. — Je viens de passer quelques jours dans l'Oise et j'ai eu l'occasion de voir plusieurs betteraviers de longue date. J'ai eu la stupéfaction d'apprendre que la plupart des betteraviers diminuent encore leurs ensemencements par rapport aux prévisions du 1er janvier.

Il se pose un problème très grave dans nos régions. En effet la main-d'œuvre était une main-d'œuvre belge qui venait facilement; les agriculteurs allaient embaucher eux-mêmes en Belgique. Ensuite, dans les années qui ont suivi la guerre, on a eu recours à la main-d'œuvre tchécoslovaque ou polonaise et maintenant, c'est la main-d'œuvre italienne.

Or, dans les journaux, ces jours-ci, il est indiqué que l'on poursuit des négociations entre planteurs de betteraves et Gouvernement pour savoir la quantité d'ouvriers italiens qu'on allait introduire en France. On discutait pour savoir si l'on introduirait les 27.000 ouvriers que demandaient les planteurs de betteraves.

Un autre problème se pose pour les planteurs de betteraves, c'est le problème relatif aux conditions climatiques de cette année. On a semé beaucoup plus tôt que d'habitude, un mois plus tôt que l'année dernière. Hier, soit le 2 avril, dans l'Oise, il y avait des betteraves qui « rayonnaient ». Il faudra donc placer les betteraves d'ici le 30 avril

Je ne sais comment les services officiels vont pouvoir embaucher en temps voulu cette main-d'œuvre italienne. Les betteraves seront sans doute bonnes à placer avant que les ouvriers italiens aient quitté l'Italie. C'est la raison pour laquelle certains producteurs de ces plaines ont pris la décision, depuis trois ou quatre jours, de semer de l'orge dans des terres qui étaient destinées à la betterave.

On va certainement avoir, dans ces vieilles régions betteravières, une régression de la culture de la betterave, d'autant plus que l'année dernière, comme l'indiquait M. Beauchamps dans sa communication, la perte de betteraves gelées a déjà été importante.

Beaucoup d'exploitations ont perdu 5 à 10 p. 100 de leurs betteraves. Cette culture est très onéreuse; on ne peut se permettre de courir des risques pareils sur des questions de main-d'œuvre.

Nous sommes tributaires maintenant, pour la culture de betteraves, dans la région parisienne, d'une main-d'œuvre qui passe l'hiver dans la vallée du Pô, sans aucune garantie d'introduction dans les délais que règlent les conditions atmosphériques.

M. le Président. — J'espère que les représentants qualifiés des différents départements ont indiqué au Ministère l'urgence de la question afin d'obtenir une solution rapide?

M. Dumont. — Les représentants qualifiés de l'Agriculture l'ont fait mais, au Ministère du Travail, à Paris, on ne voit pas d'un très bon œil l'introduction de 25.000 Italiens. Il y a des organismes syndicaux qui insistent pour que la frontière ne soit ouverte que très légèrement. C'est cela le drame.

Nous ne pouvons plus nous permettre de faire de la betterave dans ces conditions là, si nous n'avons pas une sécurité, en temps voulu, d'avoir la main-d'œuvre nécessaire.

Il y a vingt ans, dans nos régions, les femmes françaises ou polonaises travaillaient. Dans le cadre de ma ferme, il y avait tous les ans une quinzaine de femmes qui venaient biner des betteraves. Les conditions ont changé. Le standing de vie s'est amélioré, c'est très heureux, mais, cette année, aucune femme ne prendra une binette.

Le volant de main-d'œuvre locale qui permettait de faire 50 p. 100 du travail a disparu maintenant, nous sommes à la merci de la main-d'œuvre italienne.

M. Gillouard. — Je veux m'associer à tout ce que vient de dire M. Dumont et mettre l'accent sur cette difficulté de main-d'œuvre.

J'ai eu, hier, l'occasion de m'entretenir avec un directeur de sucrerie. Il m'a affirmé avoir enregistré 25 p. 100 de réduction dans les ensemencements de betteraves.

Cette année, nous aurions déjà importé 120.000 tonnes de sucre et nous serions obligés d'importer encore 80.000 tonnes.

C'est le résultat normal des campagnes antibetteravières faites récemment.

M. Garnier. — L'observation que vient de faire notre Confrère sur les lenteurs et les difficultés d'introduction de la main-d'œuvre étrangère met en lumière un problème qui mérite de retenir l'attention. L'immigration des travailleurs agricoles étrangers, depuis qu'elle dépend du Ministère du Travail, est soumise à la toute puissante influence des grandes centrales syndicales ouvrières. On constate que les travaux agricoles peuvent en pâtir. Cela apparaît d'autant plus important que le marché commun n'est acceptable pour la production agricole française que s'il comporte la libre circulation des travailleurs et des capitaux.

En ce qui concerne les hommes, il ne faut pas se dissimuler que leur libre circulation dans les pays adhérents se heurtera à de vives résistances.

Les agriculteurs ne semblent pas pouvoir trouver des garanties suffisantes dans l'institution d'un Conseil économique et social où ils seront, sans doute, très faiblement représentés. Les faits actuels peuvent rendre leurs craintes plus vives, au sujet de la libre introduction de travailleurs agricoles étrangers, plus nécessaire que jamais.

XVI. — LA SITUATION DE L'AGRICULTURE DANS NOS TERRITOIRES D'OUTRE-MER EN 1956

M. Rossin. — Il est très difficile de donner une idée synthétique complète de la situation de l'agriculture dans nos territoires d'Outre-mer :

— d'abord parce qu'il s'agit de pays extrêmement variés, situés à des latitudes très différentes et qui ont des systèmes agricoles très divers;

— ensuite parce que, dans de tels pays, en pleine évolution à tous égards, la comparaison d'une campagne agricole à l'autre a peu de signification.

Je donnerai néanmoins quelques caractéristiques très générales des résultats de la dernière campagne agricole pour les principaux produits, ou pour les principales familles de produits.

Mais je voudrais aussi attirer l'attention sur certains éléments, ou certaines tendances, qui pour être difficiles à apprécier dans leurs résultats d'une campagne à l'autre, n'en comportent pas moins des enseignements capitaux pour l'évolution de l'économie rurale des territoires d'Outre-mer.

Tout d'abord et sans négliger les actions poursuivies en matière de productions d'exportation, on tend à s'intéresser davantage aux productions faisant l'objet d'une autoconsommation ou qui donnent lieu à des échanges locaux. Un certain équilibre en cette matière est à rattraper, équilibre que risquerait de rompre une production inconsidérée de cultures de type industriel. Bien mieux, on peut affirmer que, dans de nombreux cas, l'accroissement des cultures d'exportation est fonction d'une meilleure réalisation des cultures destinées à la consommation locale. Une meilleure réalisation de celles-ci libérerait en effet, après satisfaction mieux assurée des besoins locaux, à la fois des terres et du temps de travail qui pourraient alors plus efficacement être dévolus à un accroissement des cultures industrielles.

Ces actions deviennent possibles parce que, peu à peu, les populations rurales, consciemment ou non, manifestent un désir d'évolution qui ne se

traduit pas que sur le plan politique. Si l'expression politique est une preuve de ce désir d'évolution, il n'en reste pas moins que la volonté ainsi manifestée, doit pouvoir aussi s'appliquer à l'amélioration des niveaux de vie de chacun et cette amélioration ne peut trouver sa base que dans une meilleure production agricole quantitativement et qualitativement. Mais comme il s'agit pour l'immense majorité de ces populations, d'agriculture familiale, il faut donc trouver le moyen de concrétiser ces désirs, de les orienter vers une addition des volontés individuelles pour la réalisation de meilleures méthodes de production, justifiant alors l'apport de moyens nouveaux.

C'est pourquoi, de plus en plus, dans tous les territoires on développe une action d'encadrement, ou mieux d'assistance technique, de contact, dont la pièce maîtresse est représentée par l'assistant technique rural polyvalent, résidant au milieu même d'une collectivité rurale dont la dimension est à la mesure de sa capacité physique de connaissance détaillée et de contact direct permanent. Les premiers résultats acquis sont probants à cet égard, et la généralisation d'une telle nature d'action se développe favorablement.

J'avais déjà eu l'occasion d'entretenir l'Académie de cette idée : aujourd'hui, elle est entrée dans la phase des réalisations, et de la rapidité de sa généralisation dépendra sûrement, pour une large part, le devenir même des territoires d'Outre-mer.

***

Les possibilités que nous avons dans le domaine de la statistique agricole Outre-mer ne permettent pas de chiffrer de façon précise d'une année à l'autre l'évolution de la production, surtout pour les produits de consommation locale.

C'est donc sur le sens des variations observées que peuvent essentiellement porter les indications que je puis vous fournir dans la revue des principales productions agricoles que nous allons faire.

1° *Cultures vivrières.* — Pour les tubercules (manioc, ignames, patates), les bananes plantains, les mils et les maïs, les surfaces n'ont guère varié, et dans l'ensemble la récolte a été moyenne avec bien entendu les écarts tantôt en plus tantôt en moins dans certaines zones plus ou moins favorisées ou défavorisées, que les pluies, facteur capital pour les céréales en particulier, ont pu provoquer.

C'est comme je vous l'indiquais l'an dernier sur le riz que portent les principaux efforts pour utiliser au mieux les terrains inondés ou irrigables, améliorer ainsi en réduisant les aléas climatiques, l'approvisionnement des populations et leur alimentation tout en réduisant les cultures sèches.

Les aménagements se sont poursuivis durant l'année écoulée, en particulier au Soudan et en Haute-Guinée, dans les vallées du Niger et de ses affluents, en Haute-Volta, au Niger, dans les « cuvettes » de la vallée du fleuve, dans la zone côtière de la Guinée, en A. E. F., au Cameroun, de part et d'autre du Logone, à Madagascar enfin où les petits aménagements sont multipliés, pendant que les travaux se développent sur les grands ensembles (Lac Alaotra).

Les progrès à cet égard sont donc poursuivis dans tous les territoires, mais les résultats des travaux ont été en partie réduits à Madagascar par des cyclones et des inondations d'une violence exceptionnelle, notamment dans la région de Tamatave, ainsi que par une sécheresse également très sévère dans la province de Fianarantsoa. Les quantités disponibles pour l'exportation ont été ainsi réduites et quelques importations de l'extérieur, très limitées d'ailleurs, moins onéreuses dans certains cas que le transfert intérieur de ressources disponibles dans d'autres régions de l'île, ont été réalisées.

En A. O. F. l'augmentation de la production et les résultats parti-

culièrement brillants obtenus dans la zone aménagée pour la culture mécanique à Richard Toll au Sénégal, où les rendements ont atteint 33 quintaux de paddy à l'hectare, ne compensent encore que tout juste le développement de la consommation qui nécessite toujours des importations assez élevées de l'ordre de 100.000 tonnes par an.

2° *Oléagineux.* — Pour les oléagineux fluides représentés avant tout par l'arachide, on note une récolte exceptionnelle, la meilleure depuis vingt ans, au Sénégal, où le tonnage d'arachides en coques livrées au commerce dépasse largement les 600.000 tonnes. Sans négliger le facteur climatique toujours déterminant, surtout sous ce climat, il est certain que ce résultat est quand même dû, pour une part, à l'emploi toujours plus répandu des semences sélectionnées dont les souches sont fournies par les travaux de la Station de Bambey, au traitement antiparasitaire des semences et à l'emploi des engrais qui font également des progrès grâce aux efforts conjugués de l'Institut de Recherches sur les Huiles et Oléagineux et du Service de l'Agriculture. Le développement continu de la culture attelée a sans doute aussi joué son rôle, en permettant d'étendre les surfaces cultivées et surtout d'effectuer les semis à la meilleure époque, celle-ci étant très limitée, mais l'appréciation chiffrée à cet égard reste impossible, les sondages statistiques restant malheureusement trop limités pour fournir des renseignements significatifs et extrapolables. Le Niger moins favorisé climatiquement que l'an dernier a fourni une récolte légèrement inférieure.

Dans les autres territoires il y a eu aussi quelques progrès notamment en A. E. F., mais absorbés par la consommation locale, et à Madagascar pour la production particulière des arachides de bouche.

Pour les oléagineux concrets on doit relever le succès croissant des huileries industrielles de palme qui tournent désormais presque toutes à leur pleine capacité et ont fourni en 1956 : 16.500 tonnes d'huile à faible acidité (contre 4.300 en 1953, 9.500 en 1954 et 11.300 en 1955), auxquelles s'ajoutent 3.500 tonnes produites par les stations et la plantation expérimentale de Dabou en Côte-d'Ivoire de l'I. R. H. O. La capacité initiale des usines de 16.000 tonnes va être portée à 20.750 tonnes par des aménagements qui sont actuellement en cours. Mais les besoins de la Métropole en huile de cette qualité sont considérables et croissent rapidement; ils sont estimés à 40.000 tonnes en 1957 et à 65.000 tonnes en 1960 : le champ reste donc ouvert, pour exploiter un potentiel qui reste encore très largement disponible dans la palmeraie naturelle et qui peut être considérablement augmenté par la plantation de palmiers sélectionnés, fournis par les stations de recherches de l'I. R. H. O., pour laquelle un gros effort est poursuivi par les Services de l'Agriculture dans toutes les régions favorables : Dahomey, Côte-d'Ivoire, Guinée, Cameroun et A. E. F.

Pour le coprah le problème reste celui, à long terme et qui demandera un effort de longue haleine, de la rénovation des plantations pour la plupart trop âgées de nos territoires du Pacifique qui sont les principaux producteurs. Une mission a été exécutée en 1956 par un de nos techniciens les plus qualifiés, pour préciser les conditions de l'action qui doit être menée à cet égard dans les Établissements français de l'Océanie, une autre mission d'études est actuellement envisagée aux Nouvelles-Hébrides où les possibilités sont également importantes. Enfin, il faut noter les résultats intéressants obtenus ici encore par l'action conjuguée de l'I. R. H. O. et des Services de l'Agriculture pour développer les plantations et accroître les rendements par l'application d'engrais en Côte-d'Ivoire, au Togo et au Dahomey.

3° *Fruits.* — C'est une régression assez sensible que l'on doit enregistrer en 1956 dans les territoires de la côte occidentale d'Afrique pour la production de la banane. Les facteurs défavorables se sont conjugués pour causer cette perte relative : tornades au Cameroun, et surtout très

graves attaques de cercosporiose au Cameroun et en Guinée. Cette très grave maladie a pris brusquement un caractère aigu au Cameroun en particulier où l'effort maximum est fait actuellement pour la combattre.

La production de l'ananas par contre marque des progrès continus et ses débouchés sur le marché métropolitain, où elle se fait une place de plus en plus large, paraissent lui assurer un avenir heureux.

4° *Café et cacao.* — La production du café poursuit dans tous les territoires sa progression. En A. O. F. le cap des 100.000 tonnes exportées a été largement dépassé pour la première fois; à Madagascar, on a également pour la première fois dépassé les 50.000 tonnes, grâce sans doute en partie à des stocks constitués sur les précédentes récoltes; toutefois le potentiel des plantations de la grande île est certainement à ce niveau désormais et, sauf accidents malheureusement possibles dans cette zone (cyclones), on peut escompter en moyenne le maintien de ce volume et même sa progression au cours des prochaines années.

En A. E. F. et au Cameroun les plantations sont développées régulièrement et la production progresse également. Au total, le tonnage exporté s'est ainsi élevé sensiblement au niveau des besoins de la Métropole, mais nous rappelons que celle-ci doit, pour des questions de mélanges répondant aux goûts des consommateurs, importer des cafés étrangers, ce qui implique qu'une partie de la production des territoires doit en compensation être placée à l'extérieur.

La production du cacao s'est stabilisée et le marasme actuel du marché de ce produit n'encourage pas les planteurs à étendre, ni même à renouveler leurs cultures dont le potentiel plafonne donc aux environs de 125.000 tonnes. Seul le Gabon poursuit avec persévérance, mais à l'échelle limitée que permet sa faible population, les nouvelles plantations.

Il faut noter pour ces deux productions l'action particulièrement importante au cours de la dernière campagne, et peut être plus encore au cours de celle qui se déroule actuellement, des caisses de stabilisation des prix créées en application du décret du 14 octobre 1954.

En assurant aux producteurs une rémunération stable, ces caisses ont incontestablement favorisé la production, car le planteur africain était déconcerté par les variations souvent considérables et pour lui incompréhensible des cours.

L'action est particulièrement heureuse en ce qui concerne le cacao, produit extrêmement spéculatif; en effet, des hausses de cours parfois importantes, s'étant à diverses reprises produites en fin de campagne, les planteurs avaient tendance lorsque les offres ne leur paraissaient pas satisfaisantes à conserver le cacao dans l'espoir d'une hausse. Le cacao étant un produit de mauvaise conservation, et les planteurs n'ayant pas les moyens de le protéger contre l'humidité et les insectes, ce stockage à la plantation se traduisait par une baisse de qualité très importante (moisissure). Désormais le planteur livre son cacao aussitôt préparé et les effets très sensibles s'en sont déjà marqués.

5° *Textiles.* — Pas de grand changement à cet égard depuis un an. En A. E. F. une saison moins favorable a légèrement réduit les rendements et le tonnage de coton brut sera un peu inférieur à celui de la précédente campagne surtout en Oubangui (—10 % environ), mais la diffusion beaucoup plus étendue des variétés sélectionnées par l'Institut de Recherche sur le coton permet d'atteindre un rendement en fibre moyen sensiblement plus élevé (33 % contre 30-31 % l'an dernier et 28 % il y a quelques années) et de ce fait le tonnage de fibres sera sensiblement du même ordre que pour la campagne précédente. La situation est la même dans le Nord Cameroun qui se trouve dans la même zone climatique.

En A. O. F. on note de très nets progrès, ainsi qu'au Togo. Au total, la dernière campagne représentera près de 50.000 tonnes de fibres pour l'ensemble des territoires d'Outre-mer.

Pour le coton également, des caisses de stabilisation ont été créées, mais il faut noter qu'un système de compensation jouait déjà en A. E. F et assurait la stabilité de la rémunération du producteur.

Pas de changement notable pour le sisal dont les producteurs restent dans une situation difficile par suite d'un marasme persistant avec quelques brefs sursauts des cours de cette fibre (léger progrès toutefois à Madagascar par l'entrée en exploitation de nouvelles plantations).

6° *Divers.* — Parmi les divers produits que nous avons signalés l'an dernier, on note peu de changements.

Le mouvement de plantation d'hévéas en Côte-d'Ivoire se précise, et Madagascar a décidé de tenter un essai également.

Les plantations de poivre et de vanille de Madagascar ont été assez durement touchées par les cyclones et on peut craindre une baisse de production pour une ou deux campagnes, ou au moins pour le poivre, un ralentissement dans le développement des exportations.

La campagne du girofle a été une des meilleures que l'on ait enregistrée et les exportations ont dépassé 6.500 tonnes.

***

En résumé donc, plus ou moins marquée suivant les secteurs de production et les régions, avec bien entendu le rythme toujours très progressif de rigueur dans notre domaine agricole, l'évolution s'est poursuivie dans des conditions satisfaisantes.

Les résultats enregistrés pour le café, pour l'arachide en témoignent particulièrement, ils ne permettent pas, bien sûr, de crier victoire et il y a à peine un an que la Métropole elle-même a fait une fois de plus la dure épreuve de l'asservissement à la nature qui domine toujours le rude et magnifique métier des paysans.

Du moins pouvons-nous dire que de plus en plus l'agriculteur africain, surmontant l'atavique prudence qu'il partage avec tous ses pareils du monde entier, accueille favorablement les initiatives, les conseils et les améliorations qui lui sont proposés et qui lui permettront de faire de nouveaux progrès et d'améliorer ses conditions d'existence.

XVII. — TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 1956

M. Pierre Fromont. — Rien de plus difficile que de dégager les traits essentiels de l'économie d'une année : les lacunes et l'imprécision de la documentation, l'extrême variété des situations constituent autant de facteurs d'erreur.

Demandons-nous cependant quelle a été l'évolution des moyens de production dont les agriculteurs ont disposé, quels revenus ils en ont tirés.

I. — Les moyens de production

§ 1er. — *Main-d'œuvre.* — Les gelées de février ont provoqué un arrêt total des travaux agricoles et mis en chômage un grand nombre de journaliers. Mais la demande reprit aussitôt après son niveau normal, légèrement accru toutefois (il fallut, par exemple, procéder à des réensemencements) et, en général, elle rencontra difficilement une offre équivalente.

Un symptôme non équivoque fut l'augmentation du nombre des ouvriers étrangers introduits en France. Si l'on retient chaque fois les chiffres des huit premiers mois de l'année, la comparaison des dernières années donne les résultats ci-après :

	Permanents	Saisonniers
1954	3.208	16.839
1955	3.393	20.656
1956	6.321	29.237

Les chiffres absolus restent faibles, mais l'augmentation par rapport à 1955 est notable : près de 100 p. 100 pour les permanents, près de 50 p. 100 pour les saisonniers.

Elle est telle qu'elle amène à se demander si nous ne sommes pas à un tournant, si nous ne sommes pas arrivés à une période de pénurie de main-d'œuvre. Si on laisse de côté l'accident que constitua le prélèvement de 200.000 rappelés dont un grand nombre était certainement des ruraux, on aperçoit ici le jeu opposé de deux facteurs : d'un côté une mécanisation croissante qui réduit les besoins, de l'autre un appel de main-d'œuvre provenant de secteurs extra-agricoles (industrie, bâtiments) qui distribuent des salaires plus élevés.

L'appel paraît avoir été particulièrement intense de la part de l'industrie. Elle eut, elle aussi, à faire face au rappel des réservistes et, par ailleurs, elle connut une expansion accentuée : le volume de sa production s'accrut d'environ 11 p. 100 pour la troisième année consécutive : une telle croissance n'avait jamais encore été constatée en France, et, en 1956, elle fut plus rapide que dans tous les autres pays d'Europe occidentale (celle de l'Allemagne elle-même fut inférieure à 10 %).

Comment l'industrie a-t-elle satisfait de tels besoins? Elle a eu recours à de nombreux procédés : recours à la main-d'œuvre féminine, emploi de travailleurs ayant atteint l'âge de la retraite, allongement de la durée du travail, recours à des étrangers, prélèvement sur le personnel du bâtiment (dans cette activité les effectifs ont diminué de 3 % de juillet à octobre, car ils trouvent ailleurs des salaires plus élevés, des avantages sociaux meilleurs, un travail moins pénible), prélèvement enfin sur l'agriculture. Certains spécialistes pensent que cette dernière ressource fut la principale; M. Klatzmann croit que la diminution moyenne des effectifs agricoles fut du même ordre que les années précédentes : 4 p. 100 environ. Mais nous sommes dans l'impossibilité actuelle de chiffrer l'exode rural en 1956 et de nous prononcer sur le caractère de son ampleur : normal ou anormal.

Cette pénurie de main-d'œuvre fut accompagnée d'une hausse des salaires. L'enquête de l'I. N. S. E. E. de mars précisa que le « domestique » touche, logé et nourri, un salaire moyen de 12.360 francs par mois et de 21.660 francs non nourri ni logé, et révèla que, par rapport à 1955, la hausse est de 8 p. 100 en moyenne, de 6 p. 100 pour le personnel féminin, de 9 p. 100 pour les domestiques, de 12 p. 100 pour les ouvriers spécialisés. Ajoutons qu'elle est légèrement inférieure à celle dont les autres salariés ont profité (10 %); ainsi, l'écart entre rémunération du travail agricole et rémunération du travail industriel subsiste et ne tend pas à se réduire.

A vrai dire, toutes ces constatations ne concernent que les 350.000 exploitations qui occupent en permanence au moins 1 salarié. Qu'en est-il des autres qui peuvent se contenter de la main-d'œuvre fournie par la famille? Sont-ils à court de bras ou ne parviennent-ils pas à procurer à ceux

dont ils disposent un emploi suffisant? Ces deux affirmations sont avancées : elles reposent l'une et l'autre sur des observations particulières qu'on hésite à généraliser.

§ 2. — *Engrais.* — Après la main-d'œuvre, considérons l'un des éléments de la production qui prend une importance grandissante : les engrais chimiques.

La consommation totale a atteint les chiffres suivants (en milliers de tonnes) :

	1954-55	1955-56
Azote	330	355
Acide phosphorique	645	700
Potasse	495	540
	1.470	1.595

L'augmentation, par rapport à la campagne précédente, dépasse donc 8 p. 100.

§ 3. — *Indice des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.* — Les calculs de l'I. N. S. E. E. donnent les résultats ci-dessous (100 = 1938) :

	Nombre d'articles	Pondération	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Ensemble { 1955	58	1.000	131,1	128,7	129,0	130,9
Ensemble { 1956			132,3	130,5	131,1	133,6
Énergie	7	192	112,1	112,4	108,6	117,2
Entretien et renouvellement des bâtiments	7	140	147,2	149,3	149,4	148,8
Engrais et antiparasitaires	9	310	129,2	121,3	123,7	127,0
Machines et outils	21	255	138,0	139,6	140,1	140,1
Divers	14	103	144,4	143,8	147,9	148,7

L'indice, au total, s'établit au niveau 131,9; il s'établissait l'année précédente à 129,9 : la hausse est donc légère.

§ 4. — *Matériel.* — De tous les moyens de production, c'est le matériel qui nous retiendra le plus. Les agriculteurs lui donnent, en effet, une place de plus en plus large dans leurs préoccupations, leur équipement, leurs dépenses.

Voici, pour un certain nombre de machines, quelques chiffres qui paraissent hautement significatifs (1) :

	Existant			Accroissement annuel		
	1945	1950	1956	1954	1955	1956
Tracteurs	37.000	120.000	410.000	+40.000	+60.000	+80.000
Motoculteurs	8.400	27.800	80.000	+ 6.000	+11.000	+15.000
Motofaucheuses.	1.500	10.000	45.000	+ 5.000	+ 5.000	+ 7.000
Moissonneuses-batteuses .	310	4.975	22.000	+ 2.650	+ 2.900	+ 3.950

Ainsi, les achats de matériel s'amplifient, l'accroissement annuel va grandissant : il a atteint en 1956 des chiffres qui n'avaient jamais encore été approchés. L'effort de motorisation et de mécanisation dépasse de loin en 1956 tout ce qui avait été consenti les années précédentes.

Il s'explique sans aucun doute avant tout par ce qu'on pourrait appeler les « avantages fonciers » de la machine et du moteur. Mais il s'explique aussi par les incitations que les Pouvoirs publics ont multipliées pour en faciliter l'achat et l'entretien :

— suppression du contingentement (6 avril 1956) pour le matériel en provenance des pays de l'O. E. C. E. (avec, cependant, application d'une taxe provisoire de compensation de 15 %); il en est résulté que, pendant les huit premiers mois de 1956, nous avons importé à peu près deux fois plus de matériel que pendant la période correspondante de 1955;

— maintien de la subvention de 15 p. 100 versée aux agriculteurs pour l'achat de machines (2); les crédits ont été de 13 milliards en 1955 et de 26 en 1956;

— mise sur le marché d'un carburant agricole à prix réduit (juin 1956); ce fuel-oil domestique coloré fut mis en vente à 17 fr. 60, prix inférieur au prix international;

— prêts à moyen terme consentis par la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Sans doute, tous les prêts à moyen terme consentis par la C. N. C. A. sont loin de servir uniquement aux achats de matériel; c'est cependant là l'une de leurs destinations. Or, ces prêts se développent à une allure croissante (en milliards) :

	1950	1954	1955	1956
Soldes au 31 décembre	35	102	131	176
Accroissement net annuel	—	+ 18	+ 29	+ 45

Certes, les économistes ne sont pas en mesure de répondre à la question de savoir avec quoi paie-t-on les achats d'une année : avec les recettes

(1) Ces chiffres indiquent les existants au 31 décembre, sauf pour les moissonneuses-batteuses pour lesquelles ils donnent les existants en fin de campagne.

(2) On sait que cette subvention correspond à la détaxation de la T. V. A. pour les acquisitions d'équipements industriels; or celle-ci est de 19,5 p. 100, tandis qu'en agriculture la subvention est de 15 p. 100 pour le matériel dont le prix est égal ou inférieur à 1 million et limitée à 150.000 francs pour ceux dont le montant est supérieur (sauf pour les achats des coopératives).

de l'année précédente? avec celle de l'année courante? partie avec les premières, partie avec les autres?

Il n'en reste pas moins qu'en 1956 on a voulu acheter (ce qui dénote une certaine confiance dans l'avenir et la volonté de durer) et qu'on a pu acheter, c'est-à-dire qu'on a pu payer.

De telles constatations sont réconfortantes. Des ombres n'apparaissent pas moins au tableau.

1° Grâce à son effort de modernisation, l'agriculture française reste capable d'assurer à 80 p. 100 environ l'autarcie alimentaire de la nation. Mais par sa motorisation, elle devient elle-même dépendante internationalement de ses sources de carburant. Que se passerait-il en cas d'arrêt total des approvisionnements? Les statistiques révèlent l'existence d'une cavalerie encore nombreuse, mais elle paraît de plus en plus inégalement répartie et absente de certaines grosses régions céréalières. Notre Compagnie a déjà attiré l'attention des Pouvoirs publics sur l'urgence des précautions à prendre; aucune ne paraît avoir été prise.

2° L'effort d'investissement paraît avoir été essentiellement dirigé, de la part des exploitants, vers la mécanisation et la motorisation. Il a été limité au seul domaine mécanique. Il ne paraît pas avoir été accompagné d'un effort parallèle dans le domaine biologique. Quelles sommes ont été dépensées pour achats de semences sélectionnées, pour achat de bêtes sélectionnées inscrites aux livres généalogiques? Il serait utile qu'on se préoccupe de calculer de tels chiffres et de les publier. Il est probable qu'ils restent faibles.

Or, il n'est contesté par personne que ces investissements sont capables d'abaisser sérieusement les prix de revient et la chose est importante tant pour les progrès du revenu net agricole que pour les exportations de produits animaux que nous voudrions développer. C'est ici que se trouve engagée, nous semble-t-il, la responsabilité des Pouvoirs publics, des organisations professionnelles et des compagnies comme la nôtre Il me paraît opportun de répéter au producteur qu'en restreignant sa modernisation au domaine mécanique, il se condamne à végéter et à ne jamais rattraper ses concurrents étrangers. Ce n'est pas parce que le Danemark possède 1 tracteur pour 46 hectares, la Hollande 1 pour 23 hectares et la France 1 pour 63 hectares (chiffres de 1955) que les deux premiers obtiennent des prix de revient plus bas que les nôtres en matière de lait et produits laitiers. Se servir d'un tracteur pour couper du fourrage et le ramener à une étable dont les bêtes donnent 2.000 litres de lait par an, c'est l'équivalent d'un guerrier qui partirait en campagne sur une jeep ou dans une auto blindée et qui n'aurait pour toute arme qu'un arc et des flèches. Nous pensons, quant à nous, qu'il est urgent que les Pouvoirs publics accordent aux investissements biologiques les mêmes encouragements qu'aux investissements mécaniques.

L'année 1956 témoigne donc d'un progrès dans le volume des investissements, mais non dans leur orientation.

II. — Les revenus

L'examen des moyens de production révèle qu'en tous domaines (dépenses courantes, dépenses d'équipement), l'agriculture a dû faire face à des sorties monétaires accrues. Cela semble indiquer des recettes accrues (il est douteux qu'un endettement accru y ait suffi), mais ne renseigne pas sur l'évolution du revenu net.

§ 1er. — *L'incertitude des résultats.* — « Le calcul du revenu de l'agriculture en 1955-56 a montré une progression des recettes de l'ordre de 5 p. 100 par rapport à la campagne précédente. » Cette phrase, empruntée à une étude de l'I. N. S. E. E., est souvent répétée pour prouver que les

gelées de février 1956 n'ont eu aucune suite fâcheuse pour le revenu agricole de l'année.

Signalons tout de suite que la conclusion que l'on veut en tirer repose sur une confusion. Nous étudions ici l'*année civile 1956 ;* or les résultats rappelés dans la phrase ci-dessus se rapportent à la *campagne agricole 1955-56* (1er juillet 1955-30 juin 1956); ils sont surtout dominés par les récoltes de l'été et de l'automne 1955 (céréales, vin, betteraves); ils ne comprennent que les recettes du 1er semestre 1956 (viande, lait, basse-cour, légumes). Les conséquences des gelées apparaîtront surtout dans les comptes de la campagne 1956-57. Pour le moment, le bilan économique des gelées de février 1956 n'a pas encore été établi; il ne pourra l'être que plus tard.

Aujourd'hui, nous n'en connaissons que les données physiques : par rapport à 1955 : 47 millions de quintaux de blé en moins, 39 millions de quintaux d'orge en plus, 700.000 quintaux de maïs en plus, 9 millions d'hectolitres de vin en moins, et également moins de fruits, moins de légumes.

Comment ces modifications dans les quantités physiques ont-elles agi sur les prix? Nous ne le savons pas encore d'une façon précise.

Sous un régime de prix libres, la rareté fait monter les prix; les petites récoltes entraînent parfois des recettes accrues. La pénurie de légumes jusqu'à l'été a effectivement provoqué une hausse de 60 à 70 p. 100 (1), mais nous ne savons pas si la hausse a compensé ou a fait plus que compenser la réduction des quantités vendues. Cette branche de production, par ailleurs, ne fournit que 9 p. 100 du total des recettes de l'agriculture.

En fait, nous vivons en régime d'économie dirigée. L'État dispose de moyens d'action parfois très efficaces pour agir sur les prix. Il s'en est servi en 1956, comme nous le verrons tout à l'heure, pour freiner la hausse, parfois même pour l'interdire complètement.

Toutefois aussi bien les investissements rappelés plus haut que les témoignages ordinairement recueillis semblent indiquer que les gelées de février n'ont pas profondément modifié le volume global du revenu de l'agriculture.

Les conséquences financières nous paraissent devoir être cherchées plutôt dans les deux directions suivantes :

a) Répartition du revenu entre régions (régions céréalières, régions viticoles, certaines régions légumières comme le Vaucluse et le Roussillon semblent avoir particulièrement perdu, la Bretagne a probablement moins perdu), entre individus (selon les expositions, selon les productions : les productions animales ont moins souffert, selon les ressources en moyens de production; certains céréaliers n'ont pu que partiellement réensemencer).

b) Destruction de capital : des arbres, des arbustes, des plants de vigne ont été détruits par le froid, particulièrement dans les régions méridionales (cf. oliviers).

§ 2. — *Les freins aux « conversions ».* — *a*) Les conséquences les plus graves que les gelées aient entraînées pour le revenu agricole nous semblent s'être manifestées dans le domaine des « reconversions » de culture (anglicisme qu'il est peut-être un peu tard de vouloir exorciser). Les gelées ont contribué à retarder les évolutions nécessaires.

Le programme généralement adopté consiste à développer, entre autres, les productions animales plutôt que les productions céréalières; elles correspondent mieux à la demande intérieure; elles s'exportent mieux sur les marchés étrangers. Son adoption et sa mise en œuvre par les

(1) L'indice du prix de vente au détail à Paris et dans 17 villes importantes de province est passé, de février à juin, de l'indice 164 à l'indice 255 en 1956, tandis qu'en 1955 les deux chiffres étaient seulement 133 et 158 (100 = 1949).

producteurs supposent un changement dans la rentabilité comparée des deux sortes de production; à l'heure actuelle, la production céréalière est plus rentable que l'autre; il faudrait faire baisser le prix des céréales et hausser celui des produits animaux.

A vrai dire, les choses sont plus compliquées que ne l'indique ce schéma qui rencontre cependant un large accord. D'un côté, les animaux ne consomment pas uniquement de l'herbe, certains sont granivores (volailles), d'autres omnivores (porcs); les herbivores eux-mêmes reçoivent souvent utilement une ration complémentaire de grain; un développement de la production animale devra donc probablement être accompagné moins d'un recul que d'une progression parallèle de la production céréalière. Par ailleurs, et surtout, le prix du blé est au coefficient 16, celui de la viande au coefficient 30; si le premier est avantageux, malgré son niveau anormalement bas, c'est que, depuis une dizaine d'années, des progrès techniques notables ont été accomplis, dont on ne trouve pas l'équivalent dans la production animale; cette dernière ne pourra donc devenir rentable que si elle accomplit des progrès équivalents (ce à quoi tend notre proposition d'encourager les investissements biologiques).

Il n'en reste pas moins que l'orientation des prix pour déclencher l'effort de progrès techniques doit bien être celle indiquée tout à l'heure. Or les gelées ont rendu impossible tout effort de compression des prix de vente céréaliers. Il a même fallu les augmenter : le prix du blé a été porté de 3.400 à 3.450 francs, celui de l'orge de 2.350 à 2.500 francs. Il a donc fallu faire le contraire de ce qu'on aurait voulu faire; le « tournant » n'a pas pu être pris. Pour soutenir le revenu 1956, il a fallu compromettre le revenu des années futures.

b) Un autre obstacle, infiniment plus redoutable, s'est dressé en 1956, devant les conversions : le blocage des prix par l'indice des 213 articles.

En principe, une telle politique est rationnelle. On a, depuis de longues années, bloqué le cours du change, c'est-à-dire immobilisé la valeur extérieure du franc; il eut fallu immobiliser en même temps sa valeur intérieure en fait, on l'a laissée se détériorer, on a admis la hausse des prix français. Il en est résulté une situation intenable dans le domaine de l'exportation, elle explique les campagnes maintes fois menées pour obtenir une dévaluation du franc. Celle-ci n'ayant pas été obtenue, tout ce qui empêche l'agrandissement de l'écart entre valeur externe et valeur interne du franc est une politique logique.

Mais elle cesse de l'être, et devient en outre injuste, lorsque le blocage des prix intérieurs n'est pas général mais seulement localisé. Tout prix étant nécessairement un revenu, on pénalise les producteurs dont les prix sont bloqués. Or, parmi les innombrables produits dont nous payons les prix, on en a retenu seulement 213, et parmi eux, on a surtout retenu les prix agricoles. On a organisé systématiquement leur blocage, qu'on a obtenu en ouvrant les frontières (cf. pour la viande, à l'automne).

Ainsi, s'est trouvé aggravé l'effet des gelées; celles-ci avaient fait monter les prix dont une baisse aurait pu constituer une indication salutaire; la politique gouvernementale a empêché la hausse de ceux dont une montée eût été génératrice d'un accroissement de production souhaitable. Au lieu de corriger les méfaits de la nature, l'homme les a amplifiés.

c) Autre frein à toute conversion, celui-là à long terme : l'absence, persistante, d'enseignement professionnel, permettant aux producteurs de réunir la documentation sur les transformations nécessaires et d'adapter celles-ci à chaque cas particulier. Aucun progrès n'a été réalisé, aucun projet n'a pu être mis au point. Le budget de 1956 est frappé de la même tare que ceux des années précédentes : la disproportion qui n'honorera pas les générations actuelles entre le budget de l'enseignement agricole et celui de l'enseignement technique : 2,7 milliards pour le premier, 42 pour le second.

Signalons pour terminer deux décisions qui, contrairement aux pré-

cédentes, sont susceptibles d'aider aux conversions : un décret du 20 janvier encourage l'arrachage des pommiers à cidre en accordant une prime de 1.000 francs par arbre (avec minimum de 20 arbres), un décret du 14 septembre a concédé à la Compagnie Nationale du Bas-Rhône et du Languedoc l'exécution des travaux destinés à irriguer les terres livrées aujourd'hui à la monoculture de la vigne. C'est peu.

Conclusion

Au total, les caractères de l'année 1956 nous paraissent être :

— un effort d'investissement accru et méritoire, mais trop exclusif dans son objet et mal orienté;

— une situation financière pénible, avec des dépenses accrues, des recettes stagnantes dans leur ensemble, bouleversées dans leur importance respective, une aide de l'État augmentée dans son montant, de plus en plus variée dans ses formes;

— un effort de conversion brutalement freiné par les gelées, par la politique gouvernementale de blocage des prix agricoles.

M. Leroy.— J'ai été frappé de ce qu'a dit M. Fromont à propos du manque d'évolution de la production animale française.

Je tiens à dire que les objectifs du Ier Plan agricole, en ce qui concerne le développement de cette production, ont été dépassés.

Je cite de mémoire quelques chiffres : en ce qui concerne la viande, nous sommes passés de 1.800.000 tonnes à plus de 2 millions de tonnes.

En ce qui concerne le lait, depuis l'époque de 1950 où nous avions atteint à peu près 140 à 150 millions d'hectolitres, nous sommes maintenant à plus de 200 millions d'hectolitres.

En ce qui concerne les œufs, depuis la même époque, depuis 1950 nous sommes passés de 6 milliards d'œufs à 7 milliards.

Et ceci est en corrélation avec une nette augmentation de la consommation des aliments complémentaires dont la production dépasse, à l'heure actuelle, plus de 1 million de tonnes.

Je me réserve de répondre à l'interrogation qui a été posée par M. Fromont en ce qui concerne les améliorations biologiques du bétail français.

Je me permets seulement de dire, pour l'instant, que, parallèlement à une évolution indéniable de la productivité des produits végétaux, il y a eu aussi une amélioration très nette de la productivité des produits animaux.

M. Blanc. — Il est bien exact, en effet, que la courbe des ventes de tracteurs est constamment croissante.

Mais il faut apporter à la conclusion que l'on pourrait en tirer le correctif suivant :

Le nombre qui indique les ventes ne représente pas exactement le nombre des tracteurs nouveaux mis en service.

En effet, de plus en plus, pour les anciennes exploitations motorisées, les délais de renouvellement arrivent à expiration

Chaque année, il y a davantage de tracteurs hors d'usage à remplacer.

Le nombre des matériels nouveaux mis en service, au cours d'une année, est la différence entre le nombre des ventes et l'effectif de remplacement.

Il n'en reste pas moins que la tendance est celle d'un accroissement du parc, mais moins excessif que si on ne tenait compte que des ventes.

M. le Président. — Je tiens à remercier et à féliciter particulièrement notre confrère M. Fromont pour sa communication magistrale; elle vient éclaircir remarquablement les exposés jusqu'ici développés sur les productions de la dernière campagne.

XVIII. — LES PRODUCTIONS DE L'AVICULTURE

Mme Chéron. — Cette année, mon rapport sera bref car la situation avicole est inchangée et les mêmes remarques doivent être faites, puisque nos demandes n'ont pas reçu satisfaction. Nous souffrons du même malaise que l'ensemble de l'agriculture, nos prix sont influencés défavorablement par des importations massives en vue de faire baisser des prix qui ne sont élevés que par les charges écrasantes (et disproportionnées par rapport aux autres pays) qui pèsent sur nous.

Ceci a déjà été tellement dit qu'il n'est pas besoin d'entrer dans le détail. Je dois ajouter, cependant, que si la France a accordé cette année une subvention de 500 millions pour la première fois pour le soutien du marché des œufs, les producteurs anglais ont une aide de 17 milliards, les Allemands 5 milliards, les Hollandais et les Belges obtiennent, chaque fois que cela est nécessaire, un appui de leur Gouvernement.

Au relèvement de 7 p. 100 des droits de douane obtenu par nos syndicats, la concurrence étrangère a répondu par une baisse de 10 p. 100. Le Gouvernement belge donnait une prime de 1,75 par œuf à tout exportateur pour lui permettre de lutter avec les œufs français. Ceci n'est pas connu de l'opinion publique française qui, je l'espère du moins, réagirait contre cette politique à courte vue qui a pour conséquence de décourager le producteur d'animaux et d'œufs. D'où pénurie apparente qui paraît justifier l'importation alors que si les prix pratiqués laissaient une marge bénéficiaire raisonnable, les aviculteurs français sont suffisamment nombreux et organisés *pour subvenir en toutes saisons à toute la demande.*

On a vu récemment l'opposition de notre Ministre des Finances au relèvement du prix du lait qui menaçait tout l'équilibre budgétaire? Le problème avicole n'est qu'un des chapitres du problème agricole.

Des divergences de conception des problèmes agricoles se sont révélées en 1955 sur l'emploi des blés dénaturés, et en 1956 sur l'emploi du maïs, de l'orge, et de l'avoine.

L'Office National Interprofessionnel des Céréales, les producteurs de céréales et les utilisateurs, se sont rendus compte de la nécessité d'élaborer un régime qui donne satisfaction à toute la profession agricole. Aussi, des conférences doivent avoir lieu en avril réunissant les représentants de l'O. N. I. C., des producteurs de céréales, des éleveurs et des fabricants d'aliments composés afin de résoudre au mieux le problème qui va se poser dès la moisson prochaine pour l'utilisation des excédents de blé et pour assurer une bonne conservation des maïs.

Les producteurs de céréales ont bien réalisé que l'aviculture était leur meilleur client, on pourrait dire, leur seul client depuis que la motorisation a supprimé les chevaux jusque dans les petites fermes.

J'indiquerai aussi, très brièvement, l'intérêt qu'il y a à ne produire que de la bonne marchandise. Les Halles font malheureusement les cours. Ces cours sont, en réalité, le cours du deuxième et troisième choix car la majeure partie du premier choix est vendue directement aux commerçants, rôtisseurs, bouchers, restaurateurs à des cours supérieurs à ceux qui sont pratiqués aux Halles.

Les cours du poulet de Noël ont été bien meilleurs que ceux des années précédentes et se sont maintenus pour la bonne qualité. Par contre, l'effondrement du cours des œufs a justifié la vente massive des poules en ponte dès fin janvier et février. Voici, à titre indicatif, un tableau des cours pratiqués de mars 1956 à mars 1957 en œufs *extra frais* et en poulets à rôtir *d'excellente qualité.*

Les indications relevées sur les journaux spécialisés donnent la physionomie du marché aux différentes époques. On y voit se dégager l'influence exercée par les marchés extérieurs et les importations intempestives qui auraient pu être évitées si une ligne de conduite cohérente était suivie.

Poulets morts		Œufs frais	
Dates	Prix (kg.)	Dates	Prix
6 mars 1956	490	6 mars 1956	20.000
13 — —	480	13 — —	20.000
20 — —	500	20 — —	17.000
27 — —	520	27 — —	17.000
10 avril 1956.	545	10 avril 1956	16.000
17 — —	530	17 — —	16.000
24 — —	525	24 — —	17.000
2 mai 1956	580	2 mai 1956	16.000
9 — —	590	9 — —	17.000
23 — —	—	23 — —	17.000
29 — —	575	29 — —	18.000
5 juin 1956	610	5 juin 1956.	18.000
12 — —	580	12 — —	19.000
27 — —	590	27 — —	20 000
3 juillet 1956	580	3 juillet 1956	20 000
10 — —	530	10 — —	20.000
17 — —	550	17 — —	20.000
24 — —	515	24 — —	19.500
31 — —	500	31 — —	18 500
7 août 1956	480	7 août 1956.	18.000
14 — —	500	14 — —	19.500
24 — —	450	24 — —	21.000
28 — —	475	28 — —	21.000
4 septembre 1956	450	4 septembre 1956	21.000
11 — —	430	11 — —	21.000
18 — —	440	18 — —	21.000
18 — —	440	18 — —	19.000
2 octobre 1956	470	2 octobre 1956	21.000
9 — —	450	9 — —	21.000
16 — —	420	16 — —	22.000
23 — —	445	23 — —	23.000
30 — —	455	30 — —	25.000
6 novembre 1956	450	6 novembre 1956	25.000
13 — —	425	13 — —	25.000
20 — —	440	20 — —	24.000
28 — —	410	28 — —	24.000
4 décembre 1956	450	4 décembre 1956	23.000
11 — —	445	11 — —	20.000
19 — —	450	19 — —	19.000
27 — —	550	27 — —	19.000
4 janvier 1957	500	4 janvier 1957	19.000
8 — —	450	8 — —	18.000
15 — —	510	15 — —	18.000
22 — —	515	22 — —	18.000
29 — —	520	29 — —	17.000
5 février 1957	520	5 février 1957	18.000
12 — —	540	12 — —	18.000
20 — —	520	20 — —	15.000
27 — —	510	27 — —	15.000
5 mars 1957	510	5 mars 1957	15.000
13 — —	520	13 — —	16.500
19 — —	535	19 — —	16.000

Observations générales :

Œufs : on enregistre un net recul des prix sur l'année dernière. Toute l'année, les apports d'œufs de pays auraient suffi à alimenter le

marché. Les importations n'ont donc servi qu'à faire baisser les cours.

Volailles : les cours sont, dans l'ensemble, un peu plus élevés que l'année dernière.

ÉLECTIONS

L'ordre du jour appelle des scrutins pour l'élection de trois membres titulaires, quatre membres non résidants, quatre membres étrangers, douze correspondants nationaux et deux correspondants étrangers.

Les conditions réglementaires de *quorum* se trouvent réalisées.

Le dépouillement des scrutins donne les résultats suivants :

Membres titulaires

Suffrages exprimés : 48 et 49; majorité absolue, 25.

Section des Cultures.

Place de M. A. Chevalier, décédé :

M. Barbier obtient	37	voix (élu)
M. Guérillot	6	—
M. Portères	2	—
Bulletins blancs ou nuls	3	—

Place de M. Ferté, devenu membre émérite :

M. Deleau obtient	31	voix (élu)
M. Der Katchadourian	15	—
M. Portères	1	—
Bulletins blancs ou nuls	2	—

Section d'Histoire naturelle.

Place de M. Grandjean, devenu membre non résidant :

M. Ulrich obtient	38	voix (élu)
M. Gèze	5	—
M. Valdeyron	5	—
Bulletin blanc	1	—

Membres non résidants

Suffrages exprimés, 50; majorité absolue, 26.

Place de M. Jean Yole, décédé :

M. Delatouche obtient	39	voix (élu)
M. Garrigou-Lagrange	10	—
Bulletin nul	1	—

Trois places nouvelles, créées par le décret organique du 25 avril 1956 :

a)	M. Estrangin obtient	40	voix (élu)
	M. de Solages	8	—
	M. Clauzel	2	—
b)	M. Drouineau obtient	44	voix (élu)
	M. Delmas	6	—
c)	M. Alabouvette obtient	44	voix (élu)
	M. Souty	6	—

Membres étrangers

Suffrages exprimés, 52; majorité absolue, 27.

Quatre places nouvelles, créées par le décret organique du 25 avril 1956

a) M. Bauer obtient . . . . . 52 voix (élu)

b) M. Da Costa Lima obtient . . . . . 52 voix (élu)

c) M. Wellensiek obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin nul. . . . . 1 —

d) M. Wallace obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin nul. . . . . 1 —

M. le Président proclame élus MM. Barbier, Deleau et Ulrich, membres titulaires; MM. Delatouche, Estrangin, Drouineau et Alabouvette, membres non résidants; MM. Bauer, Da Costa Lima, Wellensiek et Wallace, membres étrangers. Leurs élections seront soumises à l'approbation de M. le Président du Conseil des Ministres.

Correspondants nationaux

Suffrages exprimés, 52; majorité absolue, 27.

Section de Sylviculture.

Place de M. Briot, décédé :

M. Vazeilles obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Place de M. Deroye, décédé :

M. Silvy-Leligois obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Place de M. F. de Vogüé, élu membre titulaire :

M. Courrégelongue obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Place de M. Blais, élu membre titulaire :

M. Paul Hirsch obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Section des Élevages.

Place de M. Carougeau, décédé :

M. Laplaud obtient . . . . . 50 voix (élu)
Bulletins blancs . . . . . 2 —

Section d'Économie rurale.

Place de M. Laugier, décédé (transférée de la Section des Cultures) :

M. Breton obtient . . . . . 47 voix (élu)
Bulletins blancs . . . . . 5 —

Place de M. Marcel, décédé (transférée de la Section des Cultures) :

M. Klatzmann obtient . . . . . 47 voix (élu)
Bulletins blancs . . . . . 5 —

Section des Sciences physicochimiques.

Place de M. VAUTIER, décédé :

M. Didier BERTRAND obtient . . . . . 48 voix (élu)
Bulletins blancs . . . . . 4 —

Place de M. GESLIN, élu membre titulaire :

M. Coïc obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Section d'Histoire naturelle.

Place de M. DE FEYTAUD, élu membre non résidant :

M. SCHENK obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Place de M. RÉGNIER, élu membre non résidant :

M. BONNEMAISON obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Section de Génie rural.

Place de M. FÉRAUD, élu membre titulaire :

M. THÉVENOT obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

Suffrages exprimés, 52; majorité absolue, 27.

Section des Élevages.

Place de M. MARCQ, décédé :

M. BONADONNA obtient. . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

Section de Génie rural.

Place de M. BOUCKAERT, décédé :

M. FRANKE obtient . . . . . 51 voix (élu)
Bulletin blanc . . . . . 1 —

M. le Président proclame élus MM. VAZEILLES, SILVY-LELIGOIS, COURRÉGELONGUE, Paul HIRSCH, LAPLAUD, BRETON, KLATZMANN, Didier BERTRAND, COÏC, SCHENK, BONNEMAISON et THÉVENOT, correspondants nationaux; MM. BONADONNA et FRANKE, correspondants étrangers. Leurs élections seront soumises à l'approbation de M. le Ministre de l'Agriculture.

DÉCLARATIONS DE VACANCES

Sont déclarées vacantes à la date de ce jour les cinq places de correspondants nationaux de :

— M. BARBIER, élu membre titulaire;

— MM. ALABOUVETTE, DELATOUCHE et DROUINEAU, élus membres non résidants;

— M. Paul SERRE, décédé.

— Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise —
Place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France

Dépôt légal — 2e trimestre 1957
— — N° d'ordre : 4.537 — —

***

Les communications faites à chaque réunion et les observations auxquelles elles donnent lieu sont publiées dans les *Comptes Rendus des séances de l'Académie d'Agriculture* qui paraissent deux fois par mois, sauf en août et en septembre, et forment, chaque année, un volume de 700 à 800 pages.

Organe entièrement désintéressé, ayant toujours refusé d'insérer une publicité de quelque nature qu'elle soit, les *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* présentent au point de vue scientifique une haute tenue qui les place au rang des publications similaires de l'Académie des Sciences, de l'Acaémie de Médecine et de l'Académie Vétérinaire. Ce bulletin, qui a toujours trouvé auprès des élites scientifiques françaises et étrangères l'accueil le plus favorable, est indispensable à tous ceux qui désirent se tenir au courant de l'évolution des recherches agronomiques en France ainsi que des techniques nouvelles appliquées en agriculture.

Reconnue d'utilité publique, l'Académie est habilitée à recevoir des dons et des legs avec ou sans affectation spéciale; les libéralités ainsi faites ont permis la fondation de nombreux Prix destinés à récompenser des recherches ou des essais portant sur toutes les branches de l'Agriculture Française.

***

Les prix et conditions d'abonnement pour l'année 1957 sont les suivants :

	France et Union Française	*Étranger*
Abonnement annuel	1.200 fr.	1.500 fr.
Numéro au-dessous de 50 pages . . .	100 »	140 »
Numéro de 50 pages et plus.	125 »	180 »

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et peuvent être souscrits au siège de l'Académie d'Agriculture de France : 18, rue de Bellechasse, Paris (7e), avec paiement par chèque sur Paris, ou de préférence par virement ou envoi postal : C. C. P. 3829-19 Paris.

Les collections des années précédentes sont en vente, sauf épuisement, au prix de 2.000 fr. la collection reliée et de 1.500 fr. en fascicules séparés.

L'Académie peut également fournir des *reliures mobiles*, qualité marocain, couleur nègre, portant en lettres dorées l'inscription : Académie d'Agriculture de France. Comptes Rendus des Séances, 20 tringles; non millésimées : 400 francs, millésimées : 450 francs.

N° 7

SÉANCE DU 27 MARS 1957

Présidence de M. Tony BALLU

Communications relatives à la dernière campagne agricole :

XII. — **M. Léon-Durand.** — Les productions agricoles des départements d'outre-mer 357

Observations : **MM. Aubert, Vayssière, Roger Heim, Léon-Durand, le Président** 368

XIII. — **M. Chombart de Lauwe.** — Le commerce extérieur des produits agricoles en 1955-1956 373

M. de Boixo. — Rapports des prix agricoles à la production aux prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture (d'après **M. Dessirier**) 376

M. Basset, *correspondant.* — Sur la prophylaxie de la fièvre aphteuse 378

M. Dechambre. — Encyclopédie féline (*présentation d'ouvrage par* **M. Bressou**) 383

M. Messiaen. — L'influence des méthodes d'isolement et des milieux de culture dans l'échantillonnage de la flore fongique des sols. (*Note présentée par* **M. Dufrénoy**) 384

***

Comité secret. — Présentation des titres de candidats à des places vacantes des membres titulaires, membres non résidants, membres étrangers, correspondants nationaux et correspondants étrangers 386

Bibliographie d'ensemble : ouvrages reçus au cours du mois de mars 1957 388

SÉANCE DU 3 AVRIL 1957

Présidence de M. Tony BALLU

Réception de **M. de Feytaud,** nouveau membre non résidant

M. le Président. — Allocution de bienvenue 389

M. de Feytaud. — Remerciement 389

Communications relatives à la dernière campagne agricole :

XIV. — **M. Ratineau.** — La production des oléagineux métropolitains 391

XV. — **M. Beauchamp.** — La campagne betteravière et sucrière 394

Observations : **MM. Dumont, Gillouard, Garnier** 398

XVI. — **M. Rossin.** — La situation de l'agriculture dans nos territoires d'outre-mer en 1956 399

XVII. — **M. Fromont.** — Tableau économique d'ensemble de l'année 1956 403

Observations : **MM. Leroy, Blanc** 410

XVIII. — **Mme Chéron.** — La situation de l'aviculture. . . . 411

***

Élections. — Trois membres titulaires, quatre membres non résidants, quatre membres étrangers, douze correspondants nationaux, deux correspondants étrangers 413

Déclarations de vacances. — Cinq places de correspondants nationaux 415

Imprimé par l'Imprimerie Alençonnaise, Place Poulet-Malassis, Alençon (Orne), France
C.P.P.P. : 23.579 N° 7. — 5-57 — 4.537